



Groupe de Recherche en Économie et Développement International

Cahier de recherche / Working Paper  
08-04

MONDIALISATION ET INÉGALITÉS DE GENRE CHEZ LES  
POPULATIONS DES ÉTATS MEMBRES DE L'UNION  
ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE OUEST AFRICAINE (UEMOA)

Marie Suzanne BADJI

MONDIALISATION ET INÉGALITÉS DE GENRE  
CHEZ LES POPULATIONS DES ÉTATS MEMBRES  
DE L'UNION ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE OUEST  
AFRICAINNE (UEMOA)<sup>1</sup>



*Mars 2008*

*(Version finale)*

*Par*

**Marie Suzanne BADJI<sup>2</sup>**

---

<sup>1</sup> Ces travaux de recherche ont été réalisés grâce au programme de chercheur(e) invité(e) ACDI-CRDI-Université d'Ottawa-Carleton University.

<sup>2</sup> Docteure en Économie – Enseignante/Chercheuse – Faculté des Sciences Économiques et de Gestion (FASEG) de l'Université Cheikh Anta Diop (UCAD) de Dakar - BP: 16 898 Dakar-Fann, Sénégal - Émail : [suzebadji@yahoo.fr](mailto:suzebadji@yahoo.fr) ou [suzebadji@gmail.com](mailto:suzebadji@gmail.com)

## TABLE DES MATIERES

<b>REMERCIEMENTS</b>	<b>3</b>
<b>RESUME</b>	<b>4</b>
<b>ABSTRACT</b>	<b>5</b>
<b>LISTE DES TABLEAUX</b>	<b>6</b>
<b>LISTE DES FIGURES</b>	<b>6</b>
<b>1) Introduction</b>	<b>7</b>
<b>2) Description du contexte</b>	<b>10</b>
<b>3) Revue de la littérature</b>	<b>15</b>
<b>4) Objectifs</b>	<b>21</b>
<b>5) Méthodologie et données</b>	<b>22</b>
<b>5.1) Analyse descriptive</b>	<b>22</b>
A) Les mesures des inégalités de genre	22
B) L'Indice de la condition de la femme (ICF)	25
<b>5.2) Analyse économétrique</b>	<b>30</b>
<b>6) Résultats et discussions</b>	<b>33</b>
<b>6.1) Évolution des inégalités des rapports de genre</b>	<b>33</b>
A) L'accès aux capacités	35
B) L'accès aux opportunités	37
a) L'accès à l'emploi et aux revenus	38
b) L'accès aux ressources	41
C) L'accès au pouvoir d'action	43
<b>6.2) Résultats des estimations</b>	<b>47</b>
<b>7) Conclusion</b>	<b>51</b>
<b>8) Références</b>	<b>53</b>
<b>9) Annexe</b>	<b>57</b>
Annexe 1 – Tableaux relatifs aux États membres de l'UEMOA	58
Annexe 2 – Tableaux relatifs aux caractéristiques des populations féminines	59
Annexe 3 – Tableaux divers	61
Annexe 4 – Tableaux relatifs au calcul de l'Indice de la condition de la femme (ICF)	64
Annexe 5 – Tableaux relatifs aux résultats des estimations	66

## REMERCIEMENTS

Ces travaux ont été réalisés grâce au programme de chercheur(e) invité(e) du Centre de Recherches pour le Développement International (CRDI), de l'Agence Canadienne pour le Développement International (ACDI), de l'Université d'Ottawa (UO) et de Carleton University (CU).

Je tiens à remercier particulièrement le CRDI et l'ACDI pour avoir soutenu financièrement ces travaux. *Le monde de la recherche leur doit beaucoup.*

Mes chaleureux remerciements à l'Institut d'études des femmes de l'UO et à Pauline Jewett Institute of Women's Studies of CU pour leur appui institutionnel. Qu'il me soit permis de témoigner, à travers les Directrices des deux (2) Instituts, ma considération à l'ensemble du personnel administratif qui ne ménage aucun effort pour la bonne marche de leurs structures. *Leur dynamisme au travail mérite beaucoup de respects et d'éloges.*

Merci aux autorités administratives et pédagogiques de la Faculté des Sciences Économiques et de Gestion (FASEG) et du Département d'Économie pour avoir accepté de me mettre dans les dispositions de mener cette recherche. Je confonds dans mes remerciements les autorités de mon Institution d'origine, l'Université Cheikh Anta Diop (UCAD) de Dakar. *Qu'ils trouvent tous, ici, l'expression de ma profonde gratitude.*

Je m'en voudrais de ne témoigner ma gratitude aux collègues qui malgré leurs engagements multiples ont néanmoins fait l'effort de me relire, je veux nommer Dorothée Boccanfuso, Jean-Yves Duclos et Paul Makdissi. Vos remarques ont contribué à améliorer l'articulation de ce document. *Qu'ils soient assurés de mes considérations les meilleures.*

Au cours de ma carrière universitaire, beaucoup de personnes m'ont gratifiée de leur sollicitude et de leur générosité. Je ne peux les nommer tous, mais je m'en voudrais de ne pas citer pour exprimer mes sincères reconnaissances au Pr Moustapha Kassé, au Pr Adama Diaw, au Pr Abdoulaye Diagne et au Pr Eugène Kouassi pour les instructifs conseils et encouragements dans ma carrière d'enseignante/chercheure. *Ce travail leur revient de droit.*

« *Le travail éloigne de nous trois maux : l'ennui, le vice et le besoin* ». **Voltaire**

## **RESUME**

La revue des travaux portant sur la mondialisation est révélatrice d'une place marginale accordée au genre dans l'analyse des inégalités. Forte de ce constat, cette recherche est une tentative de vérification de la thèse néo-libérale selon laquelle la mondialisation actuelle favorise l'égalité des rapports sociaux de genre chez les populations des États membres de l'UEMOA. Après avoir apprécié, à travers une analyse descriptive, la dynamique des rapports entre les femmes et les hommes de l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA), des points de vue de l'accès à l'éducation et à la santé, de l'accès aux ressources productives et aux revenus et de l'accès au pouvoir d'action, il est empiriquement vérifié que la mondialisation est un phénomène qui accentue, qui maintient ou qui réduit les inégalités des rapports sociaux des sexes chez les populations des États membres de l'Union. L'Indice de la Condition de la Femme (ICF), proposé par la Commission Économique des Nations Unies pour l'Afrique, est choisi pour capturer les inégalités de genre. Sur la base de l'observation des tendances évolutives des variables indicatrices de la mondialisation et de l'effectivité de l'Union Douanière, l'année 2000 sert de repère à l'analyse comparative. L'ICF est la variable endogène du modèle estimé. Le vecteur des variables d'ouverture se structure autour des trois (3) piliers de la mondialisation que sont la libéralisation des échanges commerciaux, la délocalisation des firmes multinationales et la libéralisation financière. Le Produit intérieur brut par habitant et les dépenses publiques d'éducation sont les composantes du vecteur des variables de contrôle.

En conclusion, l'analyse descriptive est révélatrice d'une légère amélioration des conditions d'existence des populations féminines par rapport aux populations masculines, dans le temps. L'observation des rubriques et des composantes permet d'inscrire cette modeste performance à l'actif des meilleures chances pour les femmes d'être éduquées, de jouir d'une bonne santé et d'accéder aux instances de prise de décision politique. Sur la base de ce qui précède, en vue de vérifier si parallèlement à d'autres facteurs intégrés dans le modèle, la mondialisation peut également contribuer à expliquer la sensible réduction du fossé des rapports sociaux de genre observée chez les populations de l'union, l'analyse économétrique révèle que la libéralisation favorise l'égalité des sexes à travers l'ouverture commerciale et l'ouverture aux investissements directs à l'étranger (IDE). En revanche, l'ouverture aux investissements en portefeuille, bancaires, etc. contribue à aggraver les inégalités. Toutefois, la comparaison des paramètres estimés des variables indicatrices de permet de conclure que la mondialisation actuelle contribue à favoriser l'égalité de genre chez les populations de l'Union.

**Mots clés** : Mondialisation, inégalités de genre, populations UEMOA

**Code JEL** : A13, D63, F02, F11

## **ABSTRACT**

The review of works relating to globalization reveals the marginal place granted to the gender in the analysis of inequalities. Acknowledging this fact, this research tries to check the neoclassical assumption that the actual globalization contributes to support the equality of the social gender relationship on the populations of the member states of African western Union economic and monetary (AWUEM). After having appreciated, through a descriptive analysis, the dynamics of the relationship between women and men of the AWUEM from the points of view of the access to education and health, of the access to the productive resources and the incomes and of the access to the capacity of action, it is empirically provided if globalization is a phenomenon which either accentuates, maintains or reduces the inequalities of the social gender relationship on the populations of the member states of the Union. The Index of the Condition of Women (ICW), proposed by the Economic Commission for Africa of the United Nations, is selected to capture the inequalities of the sex relationship. On the basis of observation of the evolutionary tendencies of the indicating variables of the globalization and the effectivity of the Customs Union, the year 2000 is used as reference mark for the comparative analysis. ICW is the variable to be explained on the model. The vector of the openness variables is structured around the three pillars of globalization: trade openness, openness to foreign direct investments and openness to portfolio and banking investments. The Gross domestic product per capita and the public expenditure on education are the components of the vector of the control variables.

In conclusion, the descriptive analysis reveals of a light improvement of women's living conditions compared to men's in time. The observation of the different headings and components of the ICW permits to register this modest performance in the active of the best chances for the women to be educated, to enjoy a good health and to reach the authorities of political decision-making. On the basis by what precedes, for checking if on parallel to other explanatory factors, globalization can contribute explaining the decrease of the gender inequalities observed on the populations of the member states of union, the econometric results show that liberalization contributes to support the equality of the sexes through the trade openness and the foreign direct investments openness. On the other hand, the portfolio and banking openness investments generates relatively more inequality. However, the comparison of the estimated parameters permits to conclude that the actual globalization contributes to support the equality of social gender relationship on Union populations.

**Keywords:** Globalization, gender inequalities, AWUEM populations

**JEL Code:** A13, D63, F02, F11

## **LISTE DES TABLEAUX**

**Tableau 1** - Inégalités des rapports sociaux de genre

**Tableau 2** - Inégalités des rapports économiques de genre

**Tableau 3** - Inégalités des rapports politiques de genre

**Tableau 4** - Résultats de l'estimation globale

**Tableau 5** - Synthèse des résultats des estimations spécifiques

## **LISTE DES FIGURES**

**Figure 1** - Tendances évolutives des flux des échanges commerciaux (somme des Exportations et des Importations) de l'ensemble des États membres de l'UEMOA

**Figure 2** - Tendances évolutives des flux des investissements directs à l'étranger (somme des Entrants et des Sortants) de l'ensemble des États membres de l'UEMOA

**Figure 3** - Tendances évolutives des flux des investissements en portefeuille, bancaires, etc. (somme des Avoirs et des Engagements) de l'ensemble des États membres de l'UEMOA

## 1) Introduction

L'une des évolutions marquantes au sein de la pensée économique est la domination, depuis les années 70, des politiques d'inspiration néo-libérale, synonyme de libre échange (sans barrières douanières et/ou non douanières) et de liberté économique (promotion de l'initiative privée), menées sous l'égide des institutions financières internationales (IFI) et des organisations commerciales (OMC, etc.) et ayant grandement contribué à l'avènement de la mondialisation actuelle. Du point de vue scientifique, plutôt que de privilégier l'analyse des inégalités entre les nations ou les populations riches et pauvres qui occupent une place centrale dans les récents travaux, notre recherche met l'accent sur l'analyse des écarts des rapports sociaux de genre relevés au sein des populations qui ont le sentiment que leur existence dépend de plus en plus des forces du marché mondial, qui affectent leur bien-être économique et leurs vies sociale et politique.

L'architecture de la mondialisation repose sur trois (3) piliers complémentaires qui renforcent les interdépendances entre les nations et conduisent à la disparition partielle des frontières économiques nationales. Les échanges commerciaux sont de plus en plus libéralisés dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) conclue en 1948 et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) entrée en vigueur en 1995. Les marchés financiers internationaux ont la capacité de déplacer, en un temps record, un volume important de ressources d'un point à l'autre du globe grâce aux technologies de l'information et de la communication. Les firmes se *multinationalisent* de plus en plus. Avec l'ouverture des frontières, celles-ci développent leurs activités et leurs stratégies à l'échelle planétaire au moyen d'investissements directs à l'étranger et d'opérations de fusions et d'acquisitions.

Dans sa forme actuelle, le processus de mondialisation s'appuie sur un double système d'exploitation, à savoir le néo-libéralisme et le patriarcat<sup>3</sup>. En stimulant la libéralisation internationale des échanges de biens et de services ainsi que celle des flux de capitaux, la mondialisation a donné naissance à une nouvelle forme de réglementation destinée à garantir des conditions équitables pour tous. Cette pratique a contribué à favoriser la

---

<sup>3</sup> Il s'agit d'un système social qui voit l'homme accéder au statut de dépositaire de l'autorité au sein de la famille.



disparition de l'esprit de solidarité. Dès lors, il est tout à fait justifié de craindre de voir les effets positifs profiter davantage aux pays développés, même si le processus bénéficie de plus en plus aux économies émergentes comme la Chine, l'Inde, le Brésil, etc., à certains groupes sociaux, etc. De plus, comme la théorie économique néo-libérale ne valorise pas les activités domestiques, c'est alors l'ensemble des tâches effectuées au sein du ménage et dévolues aux femmes et parfois aux filles (tâches ménagères, éducation des enfants, soins aux malades, assistance aux personnes âgées, auto-production alimentaire, etc.) qui ne sont pas prises en compte par la comptabilité nationale. Observé sous cet angle, le patriarcat permet la surexploitation de la main-d'œuvre féminine.

Dans la mesure où la mondialisation se présente de plus en plus comme une donne et que les statistiques montrent que l'Afrique reste encore globalement en marge du processus et ce à tous les niveaux<sup>4</sup>, plutôt que d'initier de courageuses actions nationales isolées, la mise en place d'une stratégie de développement sous régionale, régionale voire continentale semblerait mieux se prêter à une visibilité internationale. Dans cette perspective et à l'échelle continentale, le *Plan pour la renaissance de l'Afrique* (MAP) des Présidents Mbeki<sup>5</sup>, Obasanjo<sup>6</sup> et Bouteflika<sup>7</sup>, le *Plan Oméga* du Président Wade<sup>8</sup>, le *Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique* (NEPAD), le *Nouvel accord de partenariat ACP/UE*, la *Loi sur la croissance et les opportunités en Afrique* (AGOA)<sup>9</sup>, l'*Initiative tout sauf les armes*, l'*Initiative pays pauvres très endettés* (PPTE), etc. révèlent parfaitement cette perception de la nécessité d'entreprendre une action collective, pour réussir enfin à intégrer l'Afrique au processus de la mondialisation.

En plus d'avoir des retombées qui touchent de manière inégale les pays développés et les pays sous développés, les riches et les pauvres, etc. les conséquences de l'ouverture sur les populations diffèrent selon le sexe. L'analyse du genre<sup>10</sup> consiste à s'interroger sur la

---

<sup>4</sup> L'Afrique contrôle 2% des échanges commerciaux internationaux, 2% de la production mondiale et 1% des flux d'investissement.

<sup>5</sup> Thabo Mbeki est le Président de la République d'Afrique du Sud.

<sup>6</sup> Olusegun Obasanjo est le Président de la République du Nigeria.

<sup>7</sup> Abdelaziz Bouteflika est le Président de la République d'Algérie.

<sup>8</sup> Abdoulaye Wade est le Président de la République du Sénégal.

<sup>9</sup> Inscrite au titre premier de la loi 2000 sur le commerce et le développement, la loi AGOA a été promulguée en 2000 par le Président Bill Clinton.

<sup>10</sup> Les concepts de « genre » et de « rapport de genre » ont été introduits par la sociologue américaine Ann Oakley dans les années 70 pour traduire les rapports sociaux de sexe.

manière dont les statuts et les rôles sociaux sont déterminés par l'appartenance à un sexe, sur l'impact d'une variable sur le bien-être de l'homme et de la femme, etc. Selon Delphy (2001), les rapports sociaux de sexe sont des constructions socioculturelles et politiques, résultats de relations complexes entre eux, faites tout à la fois de complémentarité, d'opposition, de subordination hiérarchique de l'un à l'autre et d'englobement de l'un par l'autre. Sur la base de ce qui précède, les rapports de genre peuvent être analysés sous forme d'équilibre d'opposition, d'équilibre de fusion et/ou d'équilibre d'accumulation.

L'expérience révèle que les femmes affichent une vulnérabilité relativement plus grande que les hommes par rapport aux conséquences des mesures de politique initiées. A titre illustratif, les effets des Programmes d'ajustement structurel (PAS) initiés dans les années 80, attestent que les femmes pâtissent davantage que les hommes des périodes de marasme et de récession. Les suppressions d'emplois du secteur public, générées par les opérations de privatisation, affectent plus les populations féminines. Les conséquences de la crise financière asiatique de 1997, démontrent qu'en période de dépression, les travailleuses du secteur formel risquent davantage d'être licenciées à cause de la discrimination positive en faveur de l'homme, pourvoyeur de revenu au sein de la famille.

A l'image d'autres partisans du néolibéralisme, les partenaires au développement soutiennent que le modèle macroéconomique néolibéral favorise l'égalité des sexes en ce sens que la libéralisation stimule la croissance du PIB; or il y a une corrélation entre l'accroissement des revenus et l'amélioration de l'accès des femmes à l'instruction et à l'emploi, et partant, une plus grande égalité des sexes. Il s'y ajoute que désormais, les programmes de développement sont tenus de s'adresser de manière spécifique aux hommes et aux femmes pour espérer être efficaces.

Malgré toutes ses évidences, la revue des travaux portant sur la mondialisation est révélatrice d'une place marginale accordée au genre dans l'analyse des inégalités. Forte de ce constat, cette recherche est une tentative de vérification de la thèse néo-libérale chez les populations des États membres de l'UEMOA.

## 2) Description du contexte

L'UEMOA est un regroupement de huit (8) États d'Afrique de l'ouest qui en plus d'utiliser la même monnaie<sup>11</sup> (le franc CFA) et de recourir à une politique monétaire identique, ont mis en place une stratégie de développement commune en réaction, entre autres, à l'irréversibilité de la mondialisation. Entré en vigueur le 1<sup>er</sup> août 1994, le traité qui institue l'union est un accord d'intégration de politiques économique et monétaire.

Pour donner un nouvel élan aux États membres en matière de croissance économique, d'insertion dans l'économie mondiale et de lutte contre la pauvreté et les inégalités, un Programme économique régional (PER)<sup>12</sup>, élaboré conjointement par la Commission de l'UEMOA, la Banque centrale des États de l'Afrique de l'ouest (BCEAO) et la Banque ouest africaine de développement (BOAD), en parfaite adéquation avec les orientations du NEPAD a été adoptée en 2004 au sein de l'union. Dans la perspective de conforter la dynamique amorcée en matière d'intégration et de favoriser la convergence des politiques initiées à l'échelle de chaque nation, la Commission de l'union a défini huit (8) critères de convergence des performances et des politiques économiques<sup>13</sup>. Dans le domaine commercial et fiscal, l'une des plus grandes réalisations de l'UEMOA a été l'effectivité de l'union douanière depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2000. Le désarmement tarifaire interne a permis d'améliorer l'état des échanges entre les États membres. En simplifiant les procédures de tarification et en réduisant considérablement les droits de porte, le Tarif extérieur commun (TEC)<sup>14</sup> a favorisé une plus grande ouverture sur l'extérieur<sup>15</sup>. Parallèlement aux politiques sectorielles communes qui ont été instituées dans les domaines des infrastructures économiques, de l'appareil productif, de l'agriculture et des ressources

---

<sup>11</sup> A cause des conditionnalités imposées par les IFI, la BCEAO privilégie l'objectif de la maîtrise de l'inflation en marginalisant ses autres ambitions pouvant favoriser le développement et l'amélioration des conditions d'existence.

<sup>12</sup> Le Programme économique régional (PER) a été adopté, par Décision n°01/2004/CM/UEMOA portant adoption du PER 2004-2008, le 18 mai 2004 à Cotonou par le Conseil des ministres statutaire de l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA) élargi aux ministres des États membres en charge de l'intégration et du nouveau partenariat pour le développement. Pour plus de détails sur le contenu des *PER*, voir UEMOA/BCEAO (2006) Volume I: Diagnostic, vision et stratégie et Volume III: Cadrage macroéconomique et impact du programme.

<sup>13</sup> Voir Tableau 1 en Annexe 1 pour la synthèse de l'état de réalisation des critères de convergence

<sup>14</sup> Voir Règlement n° 02/97/CM/UEMOA du 28 novembre 1997 portant adoption du Tarif extérieur Commun de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA)

<sup>15</sup> Voir Tableau 2 en Annexe 1 pour des informations sur l'évolution des flux des échanges commerciaux et financiers

humaines, les législations fiscales nationales ont été harmonisées<sup>16</sup>. Dans le domaine de la promotion de la femme, la Commission de l'union encourage, entre autres, les opératrices économiques à renforcer leurs capacités techniques *entrepreneuriales* et *managériales* et à se constituer en réseau. La fusion des antennes nationales devant permettre la mise en place d'un réseau sous régional. En tant que membre, depuis avril 2006, de l'*Initiative des nations unies pour la scolarisation des filles* (UNGEI) au titre de l'Afrique de l'ouest et du centre, la Commission encourage l'éducation des filles. L'ensemble de ces initiatives devrait concourir à la réalisation de l'objectif global du renforcement de la compétitivité des activités économiques et financières des États membres, dans le cadre d'un marché ouvert et concurrentiel et d'un environnement juridique rationalisé et harmonisé.

Parallèlement au PER, des Documents de stratégie de réduction de la pauvreté<sup>17</sup> (DSRP) ont été élaborés sous l'égide des partenaires au développement. A travers ces documents, la BM accorde une aide financière aux gouvernements des pays pauvres, en vue de les amener à définir une stratégie de lutte contre la pauvreté en précisant les ressources budgétaires nécessaires. Un mécanisme de suivi est mis en place pour évaluer les résultats obtenus au regard des objectifs fixés. Toutefois, selon *l'Institut de recherche des nations unies pour le développement social - UNRISD (2005)*, le caractère non négociable des prescriptions des IFI fait que les DSRP ne semblent, pas pour l'instant, être des instruments utiles à l'autonomisation des femmes. Même si ses concepteurs ventent le caractère participatif des documents, tout au long de leur processus d'élaboration, il semble en être autrement en réalité. Les avis de la société civile ne sont pas régulièrement recueillis, bien souvent les assemblée législatives n'ont pas pris part aux décisions ayant traits aux grandes orientations stratégiques et la consultation des organisations féminines est rarissime. D'après la *Division de l'égalité des sexes de la BM (2001)*, sur quinze (15) DSRP intérimaires et trois (3) DSRP achevés, moins de la moitié

---

<sup>16</sup> Voir Directive n° 06/2001/CM/UEMOA portant harmonisation de la taxation des produits pétroliers au sein de l'UEMOA – Directive n°02/98/CM/UEMOA du 22 décembre 1998 portant harmonisation des législations des États membres en matière de Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) – Directive n° 03/98/CM/UEMOA du 22 décembre 1998 portant harmonisation des législations des États membres en matière de droits d'accises.

<sup>17</sup> Voir Institut de recherche des NU pour le développement social (2005) pour plus d'informations sur les DSRP.

a évoqué la question des rapports sociaux des sexes dans leur diagnostic de la pauvreté. Très peu de documents ont intégré l'analyse du genre dans les sections traitant de la lutte contre la pauvreté, de l'affectation des ressources ou du suivi et évaluation. En revanche, même si les disparités de genre ne sont pas inscrites parmi les enjeux de la politique de développement, le volet social a néanmoins bien été pris en compte (santé, nutrition, démographie, éducation, etc.).

L'examen des statistiques de l'UEMOA est révélateur d'une modeste performance macroéconomique des États membres. Alors qu'en terme réel, le taux de croissance du PIB du Burkina Faso passait de 4.5% à 8% puis à 6.4% respectivement en 1995, 2003 et 2006, celui du Mali s'établissait à 1.8% en 1995, à 7.1% en 2003 puis à 5.3% en 2006. Le Sénégal voit sa croissance se décélérer progressivement depuis 2003 : 5.2% en 1995, 6.5% en 2003, 5.6% en 2004 et 2.1% en 2006<sup>18</sup>. Les impressionnantes performances alors réalisées par la Côte d'Ivoire au lendemain de la dévaluation du franc CFA survenue en janvier 1994 sont remises en cause avec la crise sociopolitique qui secoue le pays<sup>19</sup>. D'ailleurs, les économies malienne et burkinabée, desservies essentiellement par le port d'Abidjan, sont entraînés à en faire les frais. Le pays relativement mieux classé de l'union du point de vue développement humain, le Togo est classé 152<sup>ème</sup> sur un total de 177 pays considérés ; le Mali, le Niger, la Guinée Bissau et le Burkina Faso occupent respectivement les dernières places<sup>20</sup>. En résumé, par rapport à l'objectif de la Banque mondiale (la réalisation d'un taux de croissance de 7% par an, pour espérer réduire la pauvreté en Afrique au cours des années à venir), quoique louable, la performance macroéconomique moyenne des États membres sur la période 1995-2005 s'articulant autour d'un taux de croissance de 4% est encore bien insuffisante. Sur le plan monétaire, la zone franc<sup>21</sup> comme instrument de concertation des politiques monétaires, est loin de démontrer la viabilité d'une approche intégrative, même si théoriquement les gouvernements des États membres de l'UEMOA et de la Communauté économique des États membres de l'Afrique centrale (CEMAC) prennent les décisions de leur politique.

---

<sup>18</sup> Banque centrale des États de l'Afrique de l'ouest - BCEAO (2007).

<sup>19</sup> Le taux de croissance de la Côte d'Ivoire est passé de 7.1% à -1.7% entre 1995 et 2003.

<sup>20</sup> Voir PNUD, Rapport mondial sur le développement humain (2007/08).

<sup>21</sup> Son architecture repose sur une intervention extérieure (le Trésor français).

En matière de politique économique, les critères de convergence de l'union ne sont pas perçus comme contraignants par les gouvernements concernés pour être efficaces.

A l'image des autres nations en développement à faible revenu, la marge de manœuvre des gouvernements des États membres de l'UEMOA s'est réduite à la suite de la libéralisation du marché financier et des conditionnalités des IFI les obligeant à mener des politiques d'austérité pour réduire leur déficit budgétaire en vue de contenir l'inflation. L'élargissement de l'assiette fiscale, en appoint à la baisse des taux d'imposition voulue par l'union douanière<sup>22</sup>, n'a pas permis de combler le déficit des recettes publiques, affectant ainsi négativement les ressources indispensables au financement des dépenses d'infrastructure, des programmes sociaux et des filets de sécurité.

Concernant les femmes, malgré la souscription par les États membres de l'union d'engagements spécifiques aux pays africains en vue de réduire, voire d'éradiquer les inégalités de genre (Déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique<sup>23</sup>, le protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique/2003, etc.), un grand fossé sépare encore les hommes et les femmes dans la sous région. Le taux de mortalité maternelle est estimé en moyenne à 962.5 pour 100000 naissances vivantes et la prééminence d'utilisation de moyens contraceptifs des femmes âgées entre 15 et 49 ans est de 14.16% (OMS, 2006). En 2005, sur 100 personnes adultes (15 ans et plus) infectées par le VIH/Sida, les 59 sont des femmes (contre 50% en 1997)<sup>24</sup>. Les filles entrent en union à l'âge moyen de 20 ans (contre 26 ans pour les garçons). Au Niger et au Mali, plus de la moitié des femmes mariées, divorcées ou veuves sont entrées en union de façon précoce<sup>25</sup>. Si l'espérance de vie à la naissance est relativement plus favorable aux populations féminines (50 ans contre 48 ans pour les hommes), il en est autrement en terme d'éducation même si l'écart relatif à la scolarisation est entrain de se résorber significativement à la suite des mesures discriminatoires positives initiées en faveur des filles. Près du quart (¼) des femmes

---

<sup>22</sup> Les recettes fiscales constituent la principale source de revenu.

<sup>23</sup> Cette déclaration a été signée par les Chefs d'État et de gouvernement des États membres de l'Union africaine lors de la troisième session ordinaire de la Conférence de l'Union africaine tenue à Addis Abeba en juillet 2004. Celle-ci prévoit des rapports annuels sur l'avancement de la situation.

<sup>24</sup> Voir Tableau 2 en Annexe 2.

adultes sont alphabétisées (soit 24.5% contre 46.8% des hommes) et environ 1/3 des jeunes filles savent lire et écrire dans une langue (soit 31.9% contre 58.4% chez les garçons). En termes d'activité et par jour, en moyenne les populations féminines consacrent 475mn (contre 330mn chez les populations masculine) de leur temps total de travail disponible à l'exercice d'activité économiques marchandes et non marchandes (PNUD, 2006). Le taux activité des femmes qui ont 15 ans et plus est de 60% (contre 88% chez les hommes de la même tranche d'âge) et celles-ci contrôlent 41% de la force de travail totale<sup>26</sup>. La hausse de l'activité économique des femmes, ne s'accompagne pas pour autant, d'une réduction de leur charge de travail domestique, notamment pour celles qui n'ont pas les moyens de recourir aux services des personnels domestiques. En termes d'occupation de postes de responsabilité administrative, sur la décennie 1995-2005, la moyenne des postes d'encadrement supérieur et de direction contrôlés par des femmes est de 11.5% (BAD, 2007). Les populations féminines sont essentiellement employées dans les filières agricoles et faiblement actives dans le secteur industriel, à l'exception des sous secteurs orientés vers l'exportation comme le textile et l'habillement. Leur implication dans le secteur formel des services tend à se concentrer dans les professions d'infirmière, d'enseignante, de secrétaire, etc. Elles sont faiblement représentées dans les sous secteurs de la science et de la technologie. Dans le domaine du droit foncier et de la propriété, les femmes accèdent moins que les hommes à la terre, aux facilités de crédit, etc. Du point de vue engagement politique, sur la période 1995-2007, en moyenne 9.4% des sièges parlementaires sont occupés par des femmes (ONU/DS, 2007). En 2005, 21.3% ministères étaient dirigés par une femme (PNUD, 2006). Au Bénin, au Burkina Faso et au Mali, en moyenne 5% des conseillers municipaux sont des femmes (FeDDAF, 2007).

Après avoir apprécié, à travers une analyse descriptive, la dynamique des rapports entre les femmes et les hommes de l'UEMOA, des points de vue de l'accès à l'éducation et à la santé, de l'accès aux ressources productives et aux revenus et de l'accès au pouvoir d'action, il est empiriquement vérifié que la mondialisation est un phénomène qui

---

<sup>25</sup> Voir Tableau 4 en Annexe 2.

<sup>26</sup> Voir Tableau 3 en Annexe 2.

accentuée, qui maintient ou qui réduit les inégalités des rapports sociaux des sexes chez les populations des États membres de l'union.

### **3) Revue de la littérature**

Après avoir été occulté pendant la décennie 1980-90, en raison de la montée du chômage et des inégalités sociales, la question de l'égalité entre homme et femme se trouve de nouveau au centre des débats publics et des analyses scientifiques, surtout à l'heure des controverses autour de la parité et de l'égal accès à la représentation publique aux fonctions électives. La revue de la littérature s'inspire essentiellement des travaux de synthèse de recherches effectués par Gunter et Hoeven (2004), indicatifs des réflexions menées sur la dimension sociale de la mondialisation ; ceux de Bell et Brambilla (2002), effectués sur les analyses mettant en corrélation la mondialisation et le genre ; une série de travaux relativement plus récents et portant sur la même thématique.

En examinant l'évolution internationale de l'intégration économique et des inégalités au cours des 150 dernières années ainsi que les corrélations qui pourraient être établies entre les deux (2) concepts, après avoir identifié les différents aspects de la mondialisation, O'Rourke (2001) distingue les inégalités observées entre les États (inter) de celles observées à l'intérieur des États (intra). D'après l'auteur, théoriquement les effets de la mondialisation en termes d'inégalité intra pays, sont fonction du niveau d'intégration internationale, des spécificités et des dotations factorielles des pays considérés. Cependant, le survol historique effectué par l'auteur à ce propos, fournit des arguments qui mettent en évidence l'ambiguïté de la relation. En réalité, vers la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, l'ouverture avait grandement affecté la répartition des revenus à l'intérieur des pays sans pour autant influencer de façon significative sur les inégalités entre les nations. L'ouverture commerciale et le phénomène migratoire auraient induit plus d'inégalité à l'intérieur des pays riches et plus d'égalité à l'intérieur des pays pauvres. En revanche, les relations observées entre l'inégalité intra États et la mondialisation vers la fin du 20<sup>ème</sup> siècle sont plutôt mitigées. La stabilité de l'équilibre supposerait que le phénomène ait joué un rôle déterminant dans la convergence des pays tout à la fois vers la fin du 19<sup>ème</sup> et du 20<sup>ème</sup> siècles; la divergence des modèles de long terme relevant d'autres facteurs, comme la diffusion inégale des effets de la révolution industrielle.



S'il est admis que la mondialisation profite relativement plus aux riches, est-ce à dire que les pauvres doivent accepter de continuer à subir le processus sans réagir ?

En appliquant leurs travaux à la Chine, Zhang et Zhang (2003) se livrent à un exercice empirique consistant à décomposer la contribution relative de deux (2) piliers de la mondialisation (les échanges commerciaux internationaux et les investissements directs à l'étranger) à l'inégalité régionale. Au terme de leurs travaux, les auteurs concluent que même si l'inégalité régionale est expliquée par d'autres facteurs, l'ouverture commerciale et l'ouverture aux IDE contribueraient à l'aggraver. Les auteurs analysent parallèlement l'impact de la segmentation du marché des facteurs dans l'accentuation des effets redistributifs du bouleversement des avantages comparatifs régionaux provoqués par la dynamique de la mondialisation.

L'ampleur des débats sur les inégalités et sur ses rapports avec la mondialisation incite les analystes à se demander si, dans sa forme actuelle, la mondialisation ne serait pas un phénomène d'inégalité. A travers une série d'interrogations, Giraud (2002) fait le point sur les orientations actuelles des principaux débats ayant fait l'objet de recherche, empiriques et descriptives, sur les deux (2) concepts. Quel contenu donner à l'inégalité ? Est-ce un concept rigoureusement mesurable ? Les inégalités économiques sont-elles croissantes ? La mondialisation est-elle coupable d'aggraver certaines inégalités ? Lesquelles et à travers quels mécanismes : les TIC, les modifications de la structure organisationnelle des entreprises et du marché du travail, etc. ? Existe-t-il une corrélation entre inégalité et croissance ? L'inégalité, en particulier dans le Tiers Monde, empêcherait-elle le rattrapage de sorte qu'il soit nécessaire de s'en soucier; où plutôt suffirait-il simplement de combattre la pauvreté ? L'auteur tente d'apporter des éléments de réponse à cette série de questionnements en résumant les idées clés contenues dans les récents travaux.

Dans la mesure où le patriarcat est un système qui permet le renforcement de la subordination de la femme à l'homme, il est justifié de se demander si en plus d'être un phénomène d'inégalité, la mondialisation n'est pas également un phénomène de genre. C'est ce que Denis (2003) tente de vérifier en analysant l'impact de l'ouverture sur les inégalités intra femmes, autrement dit, sur la manière dont les changements affectent les

activités productives et reproductives des femmes appartenant à différentes classes sociales. L'auteure s'inspire des effets induits par la mondialisation sur les populations de Barbade dont les gouvernants ont déjà expérimenté le libéralisme économique et les politiques sociales d'inspiration néolibérale. Sur la base des résultats de ses travaux, celle-ci reconnaît que les effets induits, en termes d'avantages et d'inconvénients, sur les femmes sont considérables.

Si les analystes semblent s'accorder sur le fait que la mondialisation profiterait relativement plus aux pays riches, en admettant que celle-ci profite de plus en plus aux pays émergents, le débat semble moins consensuel lorsqu'il s'agit d'étudier les effets de l'ouverture à l'intérieur d'un groupe de pays supposés homogènes ou en termes de genre. Dans sa tentative de répondre à la problématique, Balamoune (2007) s'interroge sur les conséquences de la croissance économique et d'un commerce de plus en plus libéralisé sur les inégalités des rapports de genre en Afrique. En élargissant la dimension spatiale de sa réflexion, l'auteur tente parallèlement de vérifier si les conséquences de la mondialisation sur le genre relevées chez les populations africaines sont homogènes pour l'ensemble des pays en développement. D'après les résultats empiriques, la mondialisation et la croissance semblent ne pas influencer sur les rapports sociaux des sexes dans les Etats africains, à l'exception des pays d'Afrique subsaharienne (ASS) dans lesquels l'analyse descriptive montre que des niveaux élevés de croissance et d'intégration à l'économie mondiale aggravent les inégalités de genre.

En commentant la littérature développée sur le genre en rapport avec la mondialisation économique, Bell et Brambilla (2002) concluent que les effets provoqués par l'ouverture sur les populations féminines sont plutôt mitigés. En se basant sur l'expérience des pays asiatiques, des caraïbes et de l'Amérique latine où l'expansion des productions destinées à l'exportation a été associée à la féminisation de la main d'œuvre industrielle, les auteurs montrent que même si l'accès des femmes au travail rémunéré dans les industries d'exportation a contribué à améliorer leur bien-être et leur autonomisation, les termes et les conditions de travail qui leur sont imposées dans cet univers suscitent bien de débats. Les femmes sont essentiellement concentrées dans des emplois à temps partiel, mal payés, à basse qualification et précaires (emplois atypiques). Dans les régions comme celle d'Afrique subsaharienne où l'agriculture est la principale activité d'exportation, le

caractère limité des droits de propriété empêche aux femmes de profiter directement de l'expansion des cultures de rente. Pire, les ressources dérivées de la commercialisation des produits agricoles sont sous le contrôle des hommes, supposés être dépositaires de l'autorité au sein de la famille. Les services d'extension agricole sont naturellement proposés aux hommes chefs de ménage, considérés comme pourvoyeurs de revenu et preneurs de décision, dans l'espoir de voir les retombées profiter globalement à tous les membres de la famille.

Si traditionnellement les travaux portant sur l'analyse des conséquences de la mondialisation sur le genre se structuraient autour d'une approche monétaire de la mesure des inégalités, la revue des travaux actuels est révélatrice de l'inclusion progressive de variables non monétaires dans l'analyse des rapports sociaux de sexe. Selon Bell et Brambilla (2002), les interactions entre secteurs marchand et non marchand passent par des relations inégalitaires selon le genre qui influent sur la dynamique des échanges commerciaux internationaux et sur les flux financiers. Pour illustrer leurs propos, les auteurs mettent en exergue l'expérience des femmes actives dans le sous secteur du commerce et s'interrogent sur le niveau de contrôle de leurs revenus, sur la dynamique de la structure de leurs dépenses, sur la répartition de leurs temps entre le travail rétribué et le travail non rétribué, etc. Les auteurs concluent au terme de leurs travaux que les inégalités de genre au sein du foyer et sur le marché empêche les femmes de réagir efficacement aux incitations relatives à l'augmentation de la productivité. Cette vision est d'ailleurs partagée par la Banque mondiale qui l'utilise comme argumentaire pour justifier l'importance accordée de plus en plus aux questions de rapports de genre. En revanche, certains analystes pensent qu'il est nécessaire de disposer de plus d'éléments pour établir un lien de causalité entre l'égalité de genre et la croissance.

En s'inscrivant dans la même perspective, Verschuur et Reysoo (2003) mettent plutôt l'accent sur les effets induits par les politiques d'inspiration néolibérales sur le bien-être social et sur les services sociaux sanitaires et éducatifs. Les auteurs basent leur analyse sur l'expérience des Politiques d'ajustement structurel (PAS) dont la mise en place conditionne les prêts et les allègements de la dette. Les effets sociaux des PAS révèlent que les femmes sont relativement plus touchées que les hommes par les méfaits de ces politiques. Les mesures de désengagement de l'État dans la gestion des affaires socio-

économiques a entraîné le gel des subventions aux services sociaux de base, faisant reposer sur les populations féminines une surcharge de travail non rétribué relative aux tâches, aux soins et aux soutiens sociaux préalablement dévolus aux pouvoirs publics.

S'il y'a un consensus sur le fait que les crises<sup>27</sup> affectent différemment les hommes et les femmes, les opinions divergent sur la manière dont celles-ci se manifestent sur les rapports de genre. Si pour Lim (2000), le chômage des femmes a relativement moins augmenté que celui des hommes avec la crise, UNIFEM (1998) soutient que la crise a entraîné un chômage plus important chez les femmes.

En faisant le bilan global et critique de l'état actuel et futur des rapports sociaux de genre, notamment en France, Bihl et Pfefferkorn (2002) mettent en évidence la persistance des relations inégalitaires traditionnelles entre hommes et femmes dans la plupart des domaines en cherchant à cerner les pratiques et les structures qui les entretiennent ou les maintiennent. En s'appuyant sur des données d'enquêtes statistiques et ethnographiques, les auteurs élaborent un tableau de synthèse qui renseigne sur l'état actuel et sur les transformations récentes des rapports de genre à l'école, au travail, en couple et dans l'espace public. Malgré les importants changements survenus ces dernières années et la proclamation formelle de l'égalité, les rapports de genre restent encore globalement inégalitaires. Sur la base de l'expérience française, les auteurs concluent qu'en réalité, les hommes et les femmes ne sont pas logés dans la même enseigne et ce dans tous les domaines et à tous les niveaux de la vie. La persistance de la division inégalitaire du travail domestique au sein du couple et de la famille est le principal obstacle en travers de la poursuite de l'émancipation féminine. Sa perpétuation est à l'origine de l'auto réduction des ambitions scolaire et professionnelle des populations féminines et se dresserait contre les éventuelles implications de celles-ci dans des activités extra-domestiques (carrière professionnelle, maintien sur le marché du travail, occupation de postes de responsabilité de haut niveau, etc.). Pour paraphraser les auteurs, « (...) *Si la machine à générer et à entretenir les inégalités de genre qu'est l'univers domestique à pu être en partie réduite, c'est parce que les femmes ont pu s'y soustraire en prolongeant leur scolarité et en accédant au travail salarié (...)* ». En se penchant sur le sort

---

<sup>27</sup> Comme la crise survenue en Asie de l'Est en 1997.

particulier des femmes africaines, les auteurs insistent sur la nécessité d'une meilleure conscientisation de celles-ci sur les effets néfastes de leur position de dominées sur leur propre bien-être et sur celui de leur famille. D'après ceux-ci, le plus difficile est de réussir à amener les plus dociles d'entre elles à renoncer au consentement, à la servitude volontaire, etc. basés essentiellement sur des pratiques coutumières ancestrales et qui font l'affaire des dominants.

Avec le temps, les femmes sont entrain de refaire leur retard sur les hommes et ce, à plusieurs niveaux. Cette vision très impopulaire semblerait *a priori* être partagée par des auteurs comme Chauvel (2004) pour qui la dynamique des écarts de genre en terme d'éducation, de profession et de rétribution est entrain de se réduire. Sur la base des tendances observées, depuis 1990 les femmes surpassent les hommes en terme d'éducation. Sur le plan socioprofessionnel, l'égalité de genre ne tardera pas à être une réalité, si la tendance actuelle se maintient (à l'horizon de 2020, même si certaines professions affichent encore une résistance catégorique par rapport au changement). En terme de rémunération, le niveau moyen des salaires des populations féminines semble se rapprocher de celui des populations masculines (convergence au-delà de 2050). Toutefois, malgré ces tendances moyennes qui laissent présager un avenir prometteur en termes d'égalité des rapports sociaux de genre, il importe de rapprocher les résultats au processus de transmission intergénérationnelle, l'ancienne génération étant relativement plus marquée par l'inégalité alors que la nouvelle génération est relativement plus marquée par l'égalité. La non linéarité de la dynamique intergénérationnelle observée conduit l'auteur à nuancer l'optimisme qui ressort des résultats descriptifs et de prouver que l'avenir paraît plutôt incertain.

Comment l'économie solidaire<sup>28</sup> pourrait-elle répondre positivement à la délicate question des inégalités de genre ? En s'appuyant sur deux (2) études de cas effectuées sur la France et le Sénégal, Guérin (2003) montre que de par sa capacité à repenser l'articulation entre la famille, le marché, les autorités publiques et la société civile, l'économie solidaire offrirait ainsi l'opportunité de réduire, voire d'éliminer les inégalités de genre. D'une

---

<sup>28</sup> L'économie solidaire est une approche consistant à donner une apparence plus humaine à la mondialisation.

part, l'existence d'espaces intermédiaires permettrait de socialiser et de mutualiser la prise en charge des tâches désormais assignées au privé et qui reposeraient essentiellement sur les femmes. D'autre part, en autorisant la manifestation et l'expression des difficultés rencontrées par certaines catégories de population (les femmes, particulièrement) et ignorées ou négligées par le marché et/ou l'État, ces espaces intermédiaires (associations, mutuelles, etc.) permettraient de surmonter les limites d'une justice universaliste, insensible et aveugle à certaines formes d'inégalité. Si la fragilité des structures impose de la prudence, il semblerait néanmoins opportun de les soutenir en vue d'élaborer des choix collectifs non dictatoriaux, plutôt respectueux des préférences individuelles.

De ce qui procède, il apparaît que les travaux qui étudient l'équité entre les sexes en termes de bien-être se focalisent sur les trois (3) aspects distincts et complémentaires que sont les capacités, les opportunités et l'autonomisation. En mettant l'accent sur une définition relativement plus étroite de la notion des capacités que les travaux portant sur le développement humain, la recherche apprécie les capacités fondamentales à l'aide des indicateurs de santé, d'éducation et de nutrition. L'égal accès aux ressources renvoie à l'accès au crédit, à la terre, aux moyens de production, etc. alors que les salaires/revenus se rapportent aux occasions de gagner de l'argent sur le marché, en exerçant une activité génératrice de revenu, etc. L'autonomisation est censée refléter les responsabilités au sein des organes de décision.

#### **4) Objectifs**

Cette recherche poursuit un double objectif. Il s'agit d'une part, d'apprécier à travers une analyse descriptive, la dynamique des rapports entre les filles/garçons et les femmes/hommes de l'UEMOA, des points de vue de l'accès à l'éducation et à la santé, de l'accès aux ressources productives et aux revenus et de l'accès à la prise de décisions. Il s'agit d'autre part, de vérifier empiriquement, que la mondialisation (sous ses divers aspects) est un phénomène qui accentue, qui maintient ou qui réduit les inégalités des rapports sociaux de genre chez les populations des États membres de l'Union.

## 5) Méthodologie et données

### 5.1) Analyse descriptive

La diversité des indices proposés pour la mesure des inégalités de genre fait que les débats portant sur la pertinence de leur élaboration font encore l'objet de quelques controverses.

#### A) Les mesures des inégalités de genre

Parmi la série d'indices élaborés pour mesurer les inégalités des rapports sociaux de genre, on retrouve l'*Indice sexospécifique du développement humain* (ISDH) et l'*Indice de la participation des femmes* (IPF). Conçu par Sen et Anand (1995), l'ISDH est une mesure du niveau de développement atteint du point de vue des potentialités humaines, compte tenu des inégalités sociologiques entre les hommes et les femmes. Calqué sur l'indice de Gini<sup>29</sup>, l'IPF permet d'apprécier les écarts entre les sexes en termes d'opportunités économiques et politiques. Malgré leur popularité, la portée de ces indices proposés par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) est limitée en raison de la méthodologie utilisée dans le cadre de leur conception, des poids attribués aux indicateurs sélectionnés et du caractère international des données utilisées.

En tentant d'éliminer l'aspect « développement » contenu dans l'ISDH, des auteurs comme White (1997) sont juste parvenus à faire perdre à l'indice son originalité principale, consistant à être une mesure du développement humain sensible aux égalités de genre. En sélectionnant de nouveaux indicateurs et/ou en utilisant de nouvelles techniques d'agrégation, d'autres auteurs ont expérimenté de nouveaux indices. Dans cette dynamique, *population crisis committee Index*<sup>30</sup> (PCCI) fut proposé pour apprécier le niveau de bien-être des femmes. Cependant, la forte corrélation de l'indice au revenu par tête, la non distinction entre les indicateurs spécifiques aux femmes et les indicateurs

---

<sup>29</sup> L'indice de Gini est l'indice d'inégalité le plus fréquemment utilisé. Il permet de mesurer le degré d'inégalité de la répartition des revenus d'une population donnée. En présence de variables discrètes,

$$I_G = \frac{\sum_{i=1}^n \sum_{j=1}^n \frac{|x_i - x_j|}{2n^2 \lambda(x)}}{\quad} \quad \text{et en cas de variables continues,} \quad I_G = 1 - 2 \int_0^1 L(P) dP \quad \text{où}$$

$$P = F(y) - \int_0^y f(x) dx = \text{le pourcentage d'individus ayant un revenu inférieur à } y.$$

spécifiques aux hommes, le caractère non approprié de certains indicateurs liés à l'emploi pour les pays en développement, la redondance de quelques indicateurs sélectionnés, etc. auraient amené Mohiuddin (1996) à proposer une mesure alternative, *alternative composite Index*<sup>31</sup> (ACI).

À la suite de Mohiuddin, Dijkstra et Hanmer (2000) proposent de rendre compte de la performance des pays en terme d'égalité de genre en initiant l'*Indice de statut relatif des femmes*<sup>32</sup> (ISRF). En sélectionnant les mêmes indicateurs que l'ISDH, l'ISRF se calcule en rapportant les performances féminines aux performances masculines. En utilisant la même technique de calcul, Dijkstra (2000) propose l'*Indice standard d'égalité de genre*<sup>33</sup> (ISEG). Toutefois, la non disponibilité de données culturelles conjuguée à l'impossible intégration du temps ont contraint l'auteur à ajuster conséquemment ses ambitions.

La Commission économique pour l'Afrique des Nations unies a élaboré en 2004, l'*Indice de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique (IDISA)*<sup>34</sup>. L'IDISA est un indice qui a une composante quantitative, l'*Indice de la condition de la femme (ICF)* et une composante qualitative, le *Tableau de bord de la promotion de la femme en Afrique (TBPFA)*. Si l'ICF permet d'apprécier l'état des rapports socioéconomique et politique des populations en terme d'inégalité de genre, le TBPFA permet pour sa part d'évaluer les efforts accomplis par les gouvernements dans le cadre de la promotion des populations féminines dans les domaines du droit, de l'économie, du social et de la politique.

Lancé en 2005 par le Forum économique mondial<sup>35</sup> (FEM), l'*Indice d'écart de genre global (IEGG)* permet de mesurer les inégalités entre les hommes et les femmes dans les domaines de la santé et de la survie, de la participation à la vie économique, de

---

<sup>30</sup> Le calcul de PCCI repose sur la santé, l'éducation, le mariage et les enfants, l'emploi et l'égalité sociale.

<sup>31</sup> L'ACI se structure autour de la santé, de l'éducation des enfants et des adolescents, de l'éducation des adultes, de la participation à l'emploi, des conditions d'emploi, de la vie domestique, de la vie publique et de la protection.

<sup>32</sup> En anglais, *Relative status of women index (RSWI)*

<sup>33</sup> Appelé, *Standardised index of gender equality (SIGE)* en anglais, cet indice tient compte dans son élaboration de l'accès à l'éducation primaire et secondaire et le taux d'alphabétisation, de la longévité ou l'espérance de vie, de la participation au marché du travail, des positions dans l'administration et la gestion et du nombre de sièges parlementaires.

<sup>34</sup> Le rapport est disponible en ligne à: [www.uneca.org/eca\\_programmes/acgd/publications/AGDI\\_book\\_final.pdf](http://www.uneca.org/eca_programmes/acgd/publications/AGDI_book_final.pdf)

<sup>35</sup> Pour plus de détails, consulter: <http://www.weforum.org/en/initiatives/gcp/Gender%20Gap/index.htm>



l'éducation et du pouvoir politique. En revanche, l'*Indice composite d'égalité homme-femme (IEHF)*<sup>36</sup> proposé par Institutions et Développement de l'OCDE permet d'évaluer les écarts entre les sexes dans les domaines d'institutions sociales du code de la famille, de l'intégrité physique, des libertés civiles et des droits de propriété.

En s'appuyant sur la théorie des *capabilités* développée par Sen (1980, 1992 et 1995)<sup>37</sup> et sur une technique d'agrégation reposant sur la théorie des ensembles flous<sup>38</sup>, Bérenger et Verdier-Chouchane (2007) proposent trois (3) indices. L'*Indice composite des différences de genre (ICDG)* s'inspire de l'indice de Gini et utilise dans sa formulation les différences de performances entre les hommes et les femmes. En adressant la critique liée à l'inclusion du revenu dans les indices du PNUD, l'*Indice relatif de désavantage des femmes (IRDF)* est calculé sur la base des rapports sociaux de genre. L'estimation de l'*Indice de la qualité de vie des femmes (IQVF)* repose sur des indicateurs spécifiques aux femmes et aux enfants. Toutefois, le fait qu'il soit fortement corrélé aux indices de mesure des inégalités de genre permet à celui-ci de compléter l'information fournie par les deux (2) précédents indices.

De l'exposé qui précède, il ressort que chaque indice donne de l'information spécifique en termes de mesure et d'analyse des inégalités de genre. L'arbitrage entre l'utilisation d'indices élaborés sur la base de ratios plutôt que de différences d'indicateurs renvoie à la problématique de l'inclusion ou non du niveau de développement. Le dilemme entre l'utilisation d'indicateurs exclusivement spécifiques aux femmes plutôt que des indicateurs mettant en relation le statut des femmes et celui des hommes renvoie au choix de construire soit un indice spécifique aux femmes ou soit un indice sensible aux écarts de genre, etc.

---

<sup>36</sup> Pour plus de détails sur la manière dont est calculé l'indice, voir Working Paper on Gender, Institutions and Development Data Base (2006): [www.oecd.org/dev/institutions/GIDdatabase](http://www.oecd.org/dev/institutions/GIDdatabase)

<sup>37</sup> En dépit de sa contribution qualitative à la notion de pauvreté multidimensionnelle, la théorie des « capabilités » (Capability and Entitlement) de Amartya Sen (1980) ne proposent pas de méthodes opérationnelles pour mesurer l'état de l'exclusion sociale. Par « capacité » l'auteur entend l'ensemble (au sens mathématique) des fonctionnements qu'un individu est en mesure de réaliser; les fonctionnements étant conçus comme des « états et actions ».

<sup>38</sup> La première méthode de construction d'un indice multidimensionnel de la pauvreté basé sur la théorie des ensembles flous a été développée par Cerioli et Zani (1990).

En résumé, même si la tendance actuelle d'inclure simultanément plusieurs critères dans la construction des indices de mesure des inégalités fait l'objet d'un consensus, les arguments qui militent en faveur du choix d'un indice plutôt que d'un autre sont encore très controversés. Pour répondre à la problématique de la recherche, l'analyse privilégie l'utilisation de l'indice quantitatif proposé par la CEA des NU en vue d'apprécier et d'analyser l'évolution des écarts des rapports de genre chez les populations des États membres de l'UEMOA. Ce choix est guidé par une trilogie d'arguments : d'abord, le caractère multidimensionnel de l'indice (sociale, économique, politique); ensuite, la pertinence de son cadre conceptuel (la sélection des indicateurs constituant les domaines d'analyse s'inspire des réalités et des spécificités africaines, etc.); enfin, la rigueur de la méthodologie utilisée qui rend sa formulation fiable et comparable (le poids attribué aux indicateurs, la démarche, etc.).

### **B) L'Indice de la condition de la femme (ICF)**

Testé en 2004 sur un échantillon de douze (12) pays africains, dont deux (2) membres de l'UEMOA, l'ICF permet de capturer les inégalités des rapports de genre<sup>39</sup>.

A la suite des distinctions établies par Sen (1985) en matière de développement humain et à l'image de l'IEGG du FEM, l'Indice de la condition de la femme se structure autour des approches du pouvoir inspirées de la théorie de Foucault (1980). L'ICF rend compte des inégalités des rapports des sexes en termes d'accès au pouvoir économique (la chance de disposer d'un revenu et d'accéder aux ressources), au pouvoir social (la chance d'être éduqué et de jouir d'une bonne santé) et au pouvoir politique (la chance d'occuper un poste de responsabilité dans les instances de prise de décision). Ces pouvoirs qui renvoient respectivement aux « Opportunités », aux « Capacités » et au « Pouvoir d'Action » constituent les trois (3) rubriques/domaines de l'indice. Chaque rubrique/domaine se structure autour de composantes/groupes; chaque composante/groupe se structure autour de sous composantes/sous-groupes ; et chaque

---

<sup>39</sup> La difficulté de porter une note appréciative fiable sur certains indicateurs, par rapport à certains critères et pour certains pays, nous a contraint à renoncer à porter un jugement sur les performances des gouvernements en termes de capacités, de budget et de pouvoir favorisant la promotion des populations féminines.

sous composante/sous-groupe se structure autour des indicateurs<sup>40</sup>. En matière de pondération, le même poids est attribué à chaque indicateur au sein d'une sous-composante, de sorte que le poids final d'un indicateur dépend du nombre de variables dans la sous-composante, du nombre de sous-composantes dans la composante et du nombre de composantes dans la rubrique. Les indicateurs directement rattachés à une composante/un groupe ayant un poids relativement plus important, le poids exact de chaque variable est obtenu par sommation.

Le procédé de calcul de l'ICF est résumé dans les trois (3) étapes qui suivent.

### ***Étape 1 - Calcul des ratios pour chaque indicateur***

Sur la base d'un rapport arithmétique, des ratios « fille/garçon ou femme/homme » sont calculés pour chaque indicateur. L'écart est la mesure des progrès à faire pour atteindre l'égalité. Autrement dit, plus l'indicateur se rapproche de la valeur 1, meilleurs sont les résultats en terme d'égalité des sexes. En revanche, les indicateurs ci-après : « retard de croissance », « insuffisance pondérale », « mortalité infantile », « abandon scolaire » et « budget temps » mesurent les performances des hommes comparativement à celles des femmes.

### ***Étape 2 - Calcul des indices intermédiaires***

Sur la base d'une moyenne arithmétique simple, les indices intermédiaires sont calculés pour chaque sous-composante/sous-groupe, pour chaque composante/groupe et pour chaque rubrique/domaine.

### ***Étape 3 - Calcul de la valeur finale de l'indice***

La valeur finale de l'indice s'obtient en faisant la moyenne arithmétique simple des indices intermédiaires (rubriques/domaines) et reflète le profil global de l'état des inégalités de genre des populations étudiées.

L'observation de la liste des indicateurs sélectionnés dans le cadre du calcul de l'ICF laisse transparaître que celui-ci ne tient pas compte de la performance macroéconomique du pays dans sa mesure des écarts des rapports sociaux de genre. Cette faille est l'une des plus grandes faiblesses reconnues à l'indice.

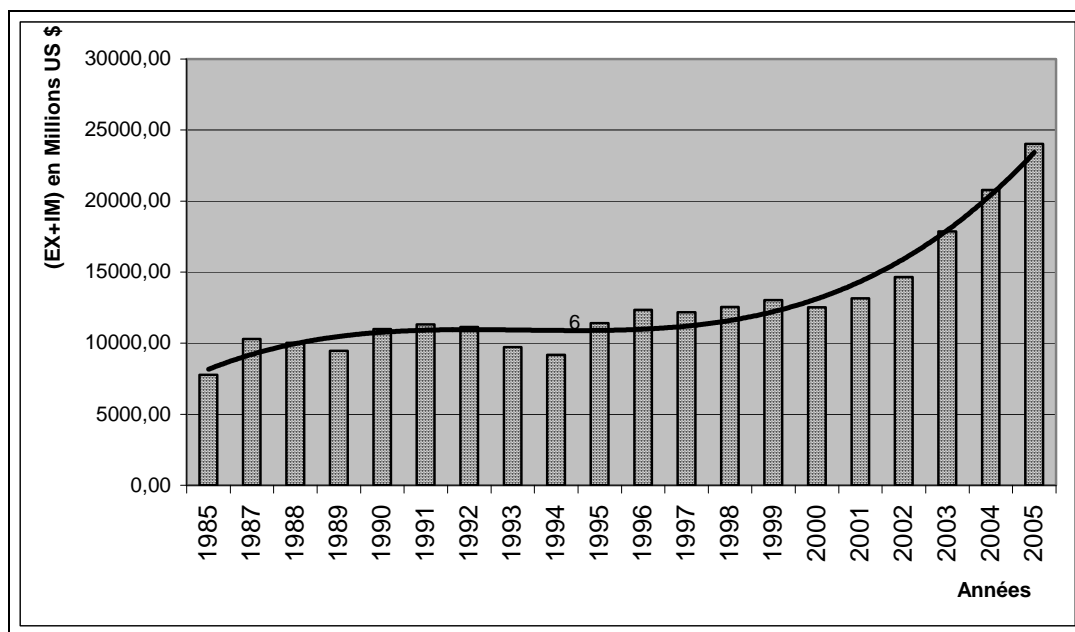
---

<sup>40</sup> Pour la liste exhaustive des indicateurs retenus, voir UN/CEA (2004), Tableau 1, p. 13

Dans le cadre de la présente recherche, les indicateurs finalement retenus pour le calcul de l'ICF sont fonction de la disponibilité des données socio-économique et politique à l'échelle des États membres de l'union.

Même si le traité qui a institué le passage d'une union monétaire à une union économique et monétaire a été signé le 1<sup>er</sup> août 1994, l'année 1994 n'a néanmoins pas été choisie comme référence pour l'analyse comparée. A l'échelle d'un État membre comme à l'échelle de l'ensemble des États membres de l'union considérés comme formant un seul bloc, l'observation des tendances évolutives<sup>41</sup> des variables indicatrices de la mondialisation ci-après montre qu'en plus d'être mises en place progressivement, c'est précisément à compter de 2000 que les réformes initiées dans le cadre de l'UEMOA ont commencé à produire des effets.

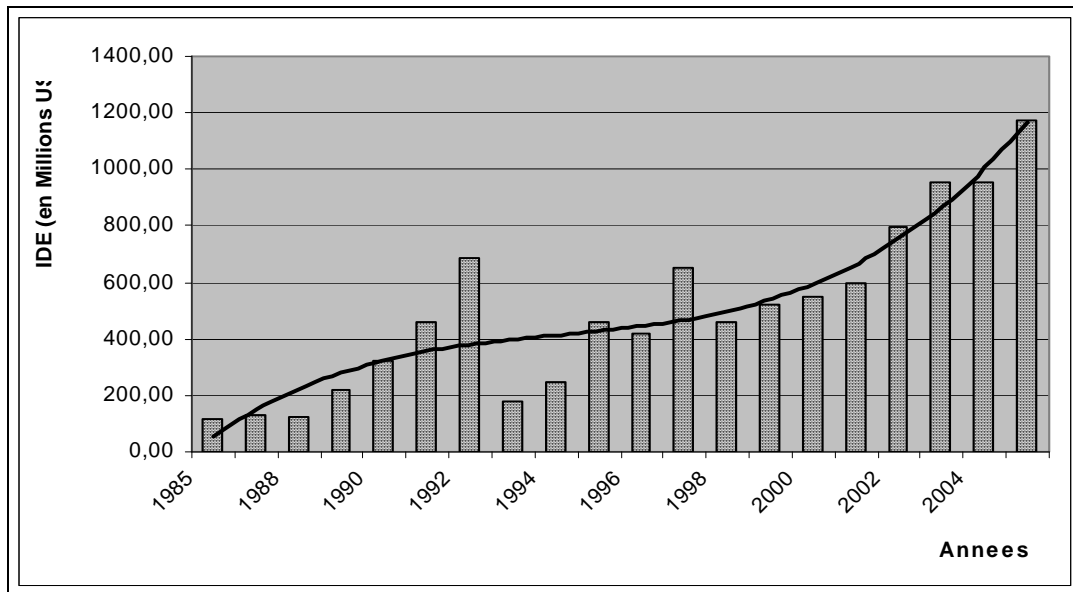
**Figure 1** – Tendence évolutive des flux des échanges commerciaux (Exportations + Importations) de l'ensemble des États membres de l'UEMOA



**Source** : Par l'auteure à partir de la base de données de la Banque africaine de développement – BAD (2007)

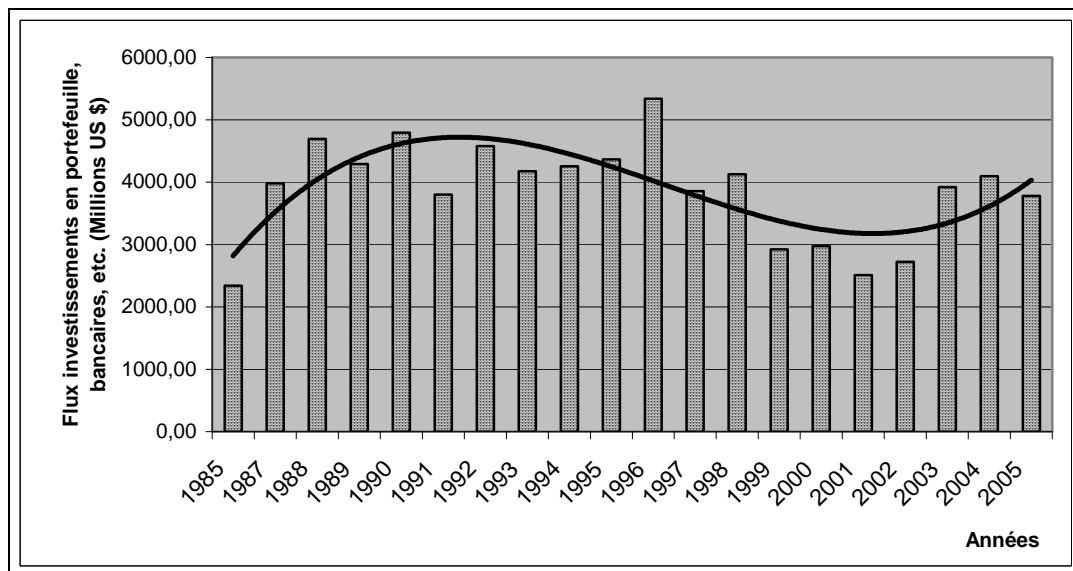
<sup>41</sup> Les courbes des tendances sont des polynômes d'ordre 3.

**Figure 2** – Tendence évolutive des flux des investissements directs à l'étranger (Entrants + Sortants) de l'ensemble des États membres de l'UEMOA



Source : Par l'auteure à partir de la base de données la Banque mondiale *World development indicators* online (WDI online, 2007)

**Figure 3** – Tendence évolutive des flux des investissements en portefeuille, bancaires, etc. (Avoirs + Engagements) de l'ensemble des États membres de l'UEMOA



Source : Par l'auteure à partir de la base de données la Banque mondiale, *World development indicators* online (WDI online, 2007)

Il est en plus communément reconnu que l'une des plus grandes réalisations de l'UEMOA, est l'effectivité de l'union douanière<sup>42</sup> à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2000. Forte de ces constats, l'année 2000 a été choisie comme repère pour apprécier l'évolution des écarts des rapports sociaux des sexes dans le temps. L'analyse dynamique distingue la période avant 2000 de celle à partir de 2000.

Les informations chiffrées proviennent pour l'essentiel des bases de données livrées par la Division des statistiques économiques et sociales de la Banque africaine de développement - BAD (Statistiques choisies sur les pays africains - Volume XXVI – 2007). Il s'agit notamment des taux bruts de scolarisation primaire et secondaire, de l'espérance de vie à la naissance, de la mortalité des enfants âgés de 5 ans et moins et des postes de direction. Les statistiques relatives aux abandons scolaires des jeunes et à l'alphabétisme des adultes proviennent de la base de données de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Les informations portant sur les taux bruts de scolarisation globale, sur le budget/temps, sur les salaires/revenus estimés et sur les postes ministériels ont été reconstituées à partir de divers rapports mondiaux du PNUD sur le développement humain. Les statistiques portant sur les personnes nouvellement infectées par le VIH/Sida proviennent de la base de données du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/Sida (ONUSIDA). Les statistiques nutritionnelles ont été reconstituées à partir d'une série d'Enquêtes démographique et de santé (EDS) et d'Enquêtes par grappes à indicateurs multiples (MICS). Les données relatives aux sièges parlementaires proviennent de l'Union interparlementaire.

La diversité des sources d'informations nécessaires à la construction de l'indice oblige à renoncer à la rigueur de la comparaison.

Si les analyses théoriques du libre échange et de la nouvelle orthodoxie du développement identifient clairement les gains et autres avantages liés à l'ouverture, il est par contre moins aisé d'en apporter des preuves empiriques irréfutables, tant en raison de la diversité des écoles de pensées, les modèles économétriques sont confrontés à des

---

<sup>42</sup> Rappelons que le désarmement tarifaire interne a permis d'améliorer les échanges entre les États membres et le TEC, une plus grande ouverture sur l'extérieur.

problèmes méthodologiques. Cette réserve ne s'oppose néanmoins à aucune tentative de vérification empirique de la robustesse d'une analyse descriptive.

## **5.2) Analyse économétrique**

La globalisation fait référence à la multiplication des échanges commerciaux internationaux, à l'intensification de la présence et de la puissance des firmes multinationales et des investissements directs à l'étranger, à l'accélération et l'augmentation des entrées et sorties de technologies, de personnels qualifiés, d'informations et de données transfrontières et à l'internationalisation de la finance.

Même si les prévisions théoriques démontrent quasiment toutes que l'ouverture favorise la réduction des inégalités, certaines études empiriques relèvent que l'impact des réformes commerciales dépend des conditions spécifiques des pays qui les mettent en œuvre. La perception du lien entre commerce et inégalité renvoie à la vérification de l'hypothèse selon laquelle les pays commercent en fonction de leur avantage comparatif en dotations de facteurs. La relation entre les dotations de facteurs et les échanges de biens (version bien de Hecksher-Ohlin) fournit des résultats empiriques plutôt encourageants. Mais dans les études de dotations de facteurs et de commerce dans le service des facteurs (version contenu factoriel de Hecksher-Ohlin), les résultats sont faibles et le modèle strict de Hecksher-Ohlin-Vanek (HOV) est rejeté en faveur des modifications qui tiennent compte des différences de technologie, des différences des préférences du consommateur, les rendements d'échelle croissant ou le coût du commerce.

En raison de son impact direct sur les salaires, l'ouverture aux investissements directs à l'étranger (IDE) se trouve au centre de l'ouverture financière (acception large). Les analyses théoriques révèlent que dans les pays pauvres, les firmes multinationales versent des salaires en moyens supérieurs à ceux des firmes domestiques. Il s'y ajoute que celles-ci offrent également davantage d'opportunités et de perspectives de formation. Ces aspects peuvent, en fonction du niveau de vie à laquelle appartiennent initialement les employés des multinationales et/ou du genre, concourir à aggraver ou à réduire les inégalités.

L'ouverture aux investissements en portefeuille, bancaires, etc. suppose l'existence d'un marché financier domestique qui permet aux investisseurs étrangers de prêter aux banques au taux de marché, d'acheter des obligations, des actions, voire des entreprises privées ou privatisées, de développer des produits de couverture contre le risque de taux et le risque de change, etc. Ainsi, à travers celle-ci, c'est l'ensemble de la libéralisation qui risque d'avoir un impact sur les inégalités. Selon les modèles standards d'évaluation des actifs financiers internationaux (Stulz, 1995a, b), la libéralisation financière abaisse le coût domestique du capital, ce qui revalorise les cours boursiers et bénéficie aux détenteurs d'actions. L'ouverture financière a le même effet dans les pays à forte productivité marginale du capital (Obstfeld et Rogoff, 1995). Si les détenteurs de capitaux sont concentrés dans les classes de populations aisées, alors la libéralisation/ouverture accroît les inégalités.

Le modèle estimé s'inspire des travaux effectués par Bénassy-Quéré et Salins (2005) relatifs à l'analyse de l'impact de l'ouverture financière sur les inégalités internes des pays émergents à partir de données de panel. A la suite des auteures, l'analyse propose d'utiliser les mesures quantitatives de l'ouverture proposées par Kraay (1998) pour apprécier l'impact de la mondialisation sur les inégalités de genre. Il s'agit de la somme des valeurs absolues des flux d'échanges commerciaux et de capitaux entrants et sortants rapportés au Produit intérieur brut (exprimé en millions de dollars US). Le vecteur des variables d'ouverture ( $Y_t$ ) se structure autour des trois (3) piliers de la mondialisation que sont la libéralisation des échanges commerciaux, notée TOC (ouverture commerciale), la délocalisation des firmes multinationales, notée TIDE (ouverture aux investissements directs à l'étranger) et la libéralisation financière au sens étroit du terme, notée TAFF (ouverture aux investissements en portefeuille, bancaires, etc.). Dans une acception large, l'ouverture financière notée (TOF) est la somme de l'ouverture aux IDE (TIDE) et de l'ouverture aux investissements en portefeuille, bancaires, etc. (TAFF) de sorte que  $TOF = TIDE + TAFF$ . Le PIB par habitant (PIB/hbt) et les dépenses publiques d'éducation rapportées au PIB, notées TDPE sont les composantes du vecteur  $X_t$  des variables de contrôle. Le logarithme du PIB/hbt est l'estimateur du niveau de vie des populations alors que la variable TDPE est révélatrice des efforts accomplis par les gouvernements des États membres de l'union en faveur de l'éducation. L'éducation



influe sur les inégalités par différents canaux. En plus d'être un facteur de mobilité sociale, cette variable a un effet positif sur l'activité politique des populations, ce qui modifie théoriquement la distribution du pouvoir et l'évolution des institutions.

Les informations relatives aux flux commerciaux de biens et de services (Exportations et Importations), aux PIB, au PIB/hbt et aux dépenses publiques d'éducation proviennent de la base de données de la Banque africaine de développement, *Statistiques choisies sur les pays africains (2007)*. Les variables indicatrices de la mondialisation restantes (flux financiers, flux des investissements directs à l'étranger et flux des investissements bancaires, en portefeuille, etc.) ont été construites à partir de la base de données livrée par la Banque mondiale, *World development indicators (WDI, 2007)*. La régression est effectuée sur la période 1994-2005 avec le logiciel SPSS.

Le fait que les États membres de l'union partagent un même espace sous régional, qu'ils utilisent la même monnaie, qu'ils aient initié et mis en place des mesures de politiques communes, etc. ne signifie pas forcément que ceux-ci forment un bloc de pays homogènes. En effet, plusieurs aspects les particularisent. Sur la base des statistiques livrées par le PNUD dans son dernier rapport mondial sur le développement humain (2007/08), en termes de classement basé sur l'Indice du développement humain (IDH), le chef de file de l'union, le Togo est classé 152<sup>ème</sup>/177 pays considérés et ferme la marche des pays à niveau de développement humain moyen. En revanche, le Mali, le Niger, la Guinée Bissau et le Burkina Faso se retrouvent respectivement au bas de l'échelle en ne surclassant que la Sierra Leone. Considérant la taille des populations, estimée en moyenne à environ 10 millions d'habitants à l'échelle de l'union, la Côte d'Ivoire est au devant de la scène avec une démographie d'environ 18.6 millions d'habitants. La Guinée Bissau est l'État le moins peuplé de l'Union avec 1.6 million d'habitants. Les disparités sont également importantes en observant le PIB/hbt. En Parité du pouvoir d'achat du dollar américain (PPA US \$), si le Sénégal dirige le peloton avec 1792 (le PIB/hbt de la sous région s'articulant autour de 1250 US \$), par contre les PIB/hbt moyen de la Guinée Bissau et du Niger gravitent autour de 800<sup>43</sup>. Compte de leurs spécificités, chaque État membre a fait l'objet d'une estimation, en vue de ne pas biaiser la réalité.

---

<sup>43</sup> Voir Tableau 3 en Annexe 1.

L'équation suivante est estimée pour chaque État  $i$  de l'union, l'année  $t$ :

$$ICF_{it} = \alpha_i + \tau_t + \beta * Y_{it} + \delta * X_{it} + \varepsilon_{it} \quad (1)$$

$ICF_{it}$  représente l'indice de la condition de la femme du pays  $i$ , l'année  $t$ .  $\alpha_i$  et  $\tau_t$  désignent respectivement l'effet fixe individuel et l'effet fixe temporel.  $Y_{it}$  est le vecteur des variables indicatrices des ouvertures commerciale et financière du pays  $i$ , l'année  $t$  (TOC, TIDE et TAFF).  $X_{it}$  est le vecteur des variables de contrôle du pays  $i$  l'année  $t$  (ln PIB/hbt et TDPE).

Le coefficient de détermination ajusté «  $R^2$  ajusté » et la statistique de Fisher-Snedecor «  $F$ -statistic » ont permis d'apprécier la qualité globale des estimations. En revanche, la statistique de Student «  $t$ -Student » a servi à tester la significativité des variables explicatives introduites dans les modèles ; le niveau d'explication des variables est apprécié sur la base des valeurs des paramètres estimés.

## 6) Résultats et discussions

A l'échelle internationale, la convention portant sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF, 1979) a été ratifiée par la totalité des États membres de l'UEMOA<sup>44</sup>. A l'échelle africaine, la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relative aux droits des femmes (CADHP/DF, 2003) a été ratifiée par ¾ des États membres, la Côte d'Ivoire et la Guinée Bissau l'ayant juste signé<sup>45</sup>.

### 6.1) Évolution des inégalités des rapports de genre

Concernant la vie de famille<sup>46</sup>, la décision unilatérale de l'époux de mettre fin au mariage par répudiation de sa conjointe n'est pas autorisée au Bénin et au Togo. En revanche, il en est autrement au Niger où la pratique est autorisée par la loi. La répudiation est tolérée partout ailleurs dans l'espace sous régional. Sur la période 1985-2003, en moyenne environ 36% des filles en union se sont mariées de façon précoce. Le phénomène est relativement plus prononcé au Niger et au Mali où plus de la moitié des jeunes femmes

---

<sup>44</sup> Voir Tableau 2 en Annexe 3.

<sup>45</sup> Voir Tableau 2 en Annexe 3.

<sup>46</sup> Voir Tableau 3 en Annexe 3.

en sont victimes. Il s'agit précisément de jeunes femmes âgées entre 15 et 19 ans mariées, divorcées ou veuves. La polygamie est acceptée par la quasi-totalité des populations des États de l'UEMOA. Il en est de même pour l'autorité parentale, même si l'effectivité de celle-ci est encore problématique dans certains États comme le Sénégal et le Burkina Faso. Au Togo, la puissance paternelle continue de prévaloir.

En termes d'intégrité physique<sup>47</sup>, en moyenne deux femmes sur cinq (2/5) ont fait l'objet d'une mutilation génitale. L'ampleur de la pratique est relativement plus inquiétante au Mali et au Burkina Faso où celui-ci concerne respectivement 92% et 72% des populations féminines. Un vide juridique caractérise le chapitre de la violence contre les femmes dans certains pays comme la Guinée Bissau, le Mali et le Niger où même si le viol est réprimé par la justice, celui-ci ne fait l'objet d'aucune disposition légale. Au Sénégal le code pénal réprime l'inceste, le viol, le harcèlement sexuel, l'excision, la pédophilie et les violences conjugales. En Côte d'Ivoire, une loi spécifique interdit la pratique du harcèlement sexuel alors qu'au Burkina Faso, cette opposition fait l'objet d'une disposition générale. Au Bénin et au Togo, la violence contre les femmes est prise en compte par un projet de loi à caractère plutôt général. Même dans les États où il existe une loi spécifique qui condamne les violences à l'égard des femmes, la violence conjugale semble être un phénomène socialement toléré.

Du point de vue analyse des inégalités de genre, rappelons que l'objectif préliminaire de la présente recherche consiste à observer la dynamique des rapports des sexes en termes d'accès aux capacités, d'accès aux opportunités et d'accès au pouvoir d'action chez les populations des États membres de l'Union. Comme les progrès réalisés dans certains domaines peuvent masquer les retards ou les échecs enregistrés dans d'autres, et qu'il convient d'évaluer des performances en fonction d'indicateurs isolés et en combinant plusieurs critères, l'approche consistant à analyser séparément les trois rubriques identifiées a l'avantage d'offrir une vision d'ensemble sur les situations comparées des femmes et des hommes dans chaque domaine. La conclusion est une lecture globale des enseignements tirés sur la base d'observations spécifiques à chaque rubrique.

---

<sup>47</sup> Voir Tableau 4 en Annexe 3.

### A) L'accès aux capacités

L'observation du Tableau 1 ci-après laisse transparaître un recul des inégalités dans les rapports sociaux entre les sexes, essentiellement dans le domaine éducatif.

**Tableau 1 – Inégalités des rapports sociaux de genre**

VARIABLES	Indicateurs		Sous composantes		Composantes		Rubriques	
	Avant 2000	Après 2000	Avant 2000	Après 2000	Avant 2000	Après 2000	Avant 2000	Après 2000
Taux scolarisation primaire (brut)	<b>0,64</b>	<b>0,78</b>						
Taux scolarisation secondaire (brut)	<b>0,46</b>	<b>0,56</b>						
Taux scolarisation globale (brut)	<b>0,62</b>	<b>0,71</b>	0,57	0,68				
Taux d'abandon primaire	<b>0,58</b>	<b>0,75</b>	0,58	0,75				
Aptitude à lire et à écrire	<b>0,43</b>	<b>0,55</b>						
Fin d'études primaires	<b>0,61</b>	<b>0,68</b>	0,52	0,60	<b>0,56</b>	<b>0,68</b>		
Retard de croissance des 5 ans et moins	<b>0,92</b>	<b>0,95</b>						
Insuffisance pondérale des 5 ans et moins	<b>1,01</b>	<b>0,98</b>						
Mortalité des 5 ans et moins	<b>0,88</b>	<b>0,88</b>	0,94	0,94				
Espérance de vie à la naissance	<b>1,05</b>	<b>1,04</b>	1,05	1,04				
Nouvelles infections par le VIH/Sida	<b>1,21</b>	<b>1,44</b>	1,21	1,44				
Temps hors travail	<b>0,87</b>	<b>0,95</b>	0,87	0,95	<b>1,02</b>	<b>1,09</b>	0,79	0,88

Source : Calculs effectués par l'auteur

Du point de vue de l'éducation des jeunes, les rapports filles/garçons observés en termes d'achèvement de scolarisation primaire, de scolarisations primaire, secondaire et dans tous les ordres d'enseignement confondus sont révélateurs d'une tendance globale à la réduction du fossé entre les filles et les garçons (Tableau 1). Par contre, la tendance observée en termes d'abandons scolaires au niveau du primaire laisse penser que les mesures de discriminations positives initiées en faveur du maintien des filles à l'école dans l'espace sous régional n'ont pas donné les résultats escomptés. Il ressort que désormais, si les populations masculines se montrent de moins en moins vulnérables par rapport aux abandons scolaires avant l'achèvement du cycle primaire, en revanche, les populations féminines affichent une vulnérabilité de plus en plus grande, de sorte qu'en terme relatif, le fossé observé est entrain de s'accroître davantage.

Chez les adultes, les populations sont devenues relativement moins analphabètes et la tendance évolutive des ratios femmes sur hommes sachant lire et/ou écrire dans une langue est révélatrice d'une atténuation du creuset en faveur des femmes (Tableau 1).

Sur le plan sanitaire, les performances sont relativement moins réjouissantes. Quoique encore supérieur à 1, synonyme d'une performance féminine relativement plus importante, la baisse progressive du ratio « espérance de vie à la naissance des femmes par rapport à l'espérance de vie à la naissance des hommes » montre que ceux-ci sont entrain de refaire progressivement leur retard sur celles-ci. Compte tenu du nombre croissant de nouvelles personnes infectées, synonyme d'une vulnérabilité croissante, le VIH/Sida est une maladie qui pose de sérieux problèmes aux populations de l'Union. Cette inquiétude se justifie d'autant plus qu'environ 3/5 des populations nouvellement infectées du Sida sont des femmes et l'écart entre les sexes s'accroît progressivement (Tableau 1).

Les enfants âgés de cinq (5) ans et moins sont devenus moins vulnérables à la mortalité. Même si le taux de mortalité des petits garçons est encore plus élevé que celui des petites filles, les chiffres révèlent un état plutôt stationnaire en terme de rapport. Le fléau de la malnutrition affecte de plus en plus les enfants, quel que soit le sexe. Cependant, si en terme relatif et d'insuffisance pondérale (faible poids par rapport à l'âge) la tendance s'est inversée en faveur des petites filles, les petits garçons affichant désormais une vulnérabilité relativement plus grande comparé aux petites filles ; en revanche du point de vue retard de croissance (petite taille par rapport à l'âge), les fillettes se montrent relativement moins résistantes que les petits garçons (Tableau 1).

En termes d'accès aux soins de santé de base, le niveau élevé de la prévalence moyenne de la mortalité maternelle (de 992.5 en 1990 à 963.7 en 2005 pour 100000 naissances vivantes)<sup>48</sup>, les infirmités (poliomyélite, etc.) et les maladies chroniques consécutives aux complications qui auraient pu être évitées pendant la grossesse ou l'accouchement montrent que les femmes n'ont pas toujours accès aux soins obstétricaux de base et d'urgence, ni plus généralement aux services de santé génériques. Le phénomène est beaucoup plus prononcé en milieu rural.

En résumé, bien que les tendances observées soient globalement indicatrices d'une réduction des inégalités sociales, le creusement du fossé filles/garçons en termes d'abandon scolaire au niveau du primaire et de retard de croissance d'une part, et la

---

<sup>48</sup> Voir PNUD, Rapport mondial sur le développement humain (1999 et 2007/08).

vulnérabilité grandissante des femmes par rapport au VIH/Sida montre que les domaines de progrès ne sont pas homogènes de sorte que la prudence s'impose dans toute tentative de dégagement d'enseignements généralisés.

Un meilleur accès aux capacités n'entraîne pas automatiquement une amélioration des chances d'accès aux opportunités, surtout dans des économies à croissance lente comme celles de l'Union, où la modicité des ressources économiques va en s'amenuisant et génère des tensions sociales.

### **B) L'accès aux opportunités**

Les normes qui régissent les rapports sociaux entre les sexes sont fondamentales dans l'accès aux revenus/salaires et aux ressources. En matière de droits économiques, les conventions internationales n° 100 et n° 111 de l'Organisation internationale du travail (OIT) portant respectivement sur l'égalité de rémunération et sur la discrimination emploi/profession ont été ratifiées par l'ensemble des États de l'Union. En revanche, la Convention n° 183, relative à la protection de la maternité, n'a été ratifiée par aucun État de l'UEMOA. La Convention internationale n° 182, portant sur les pires formes de travail des enfants, a été ratifiée par  $\frac{3}{4}$  des États membres, à l'exception de la Côte d'Ivoire et de la Guinée Bissau<sup>49</sup>.

En terme d'activités, si la législation de certains pays comme le Sénégal donne le droit à la femme mariée de travailler même sans le consentement de son époux, par contre au Togo, la loi reconnaît au mari le droit de s'opposer à l'exercice d'une profession par son épouse. En matière d'héritage, les droits successoraux des femmes, en cas du décès du conjoint, bénéficient d'une reconnaissance sociale progressive, même si dans certains États comme le Mali, le Niger et le Sénégal, la coexistence du droit coutumier (musulman principalement) et du droit moderne est pour nuire aux intérêts des veuves et des filles.

Les femmes salariées enceintes et en couche disposent de 14 semaines de congés de maternité dans l'ensemble des États membres de l'Union sauf en Guinée Bissau où la période afférente est de 60 jours. Durant cette période d'inactivité professionnelle, celles-ci continuent à percevoir l'intégralité de leur salaire, excepté au Niger où elles sont

---

<sup>49</sup> Voir Tableau 1 en Annexe 3.

payées à moitié. En matière de couverture des frais médicaux afférents, la prise en charge est partagée à part égale entre la Sécurité sociale et l'employeur. Si en Côte d'Ivoire, les frais sont supportés par un fonds d'assurance sociale, en revanche au Mali, au Niger, au Sénégal et au Togo, ceux-ci sont à la charge de la sécurité sociale. En Guinée Bissau, les frais médicaux sont à la charge totale de l'employeur, sauf dans le cas où l'employé dispose d'une couverture sociale<sup>50</sup>.

#### *a) L'accès à l'emploi et aux revenus*

Les informations sur les écarts de revenus/salaires sont de bons indicateurs pour apprécier l'égalité des chances des femmes et des hommes à l'accès aux opportunités. Les partisans de l'ouverture aux échanges commerciaux, aux investissements et aux capitaux financiers arguent que la mondialisation contribue à stimuler l'emploi, à améliorer les perspectives salariales des populations et à terme à réduire les disparités de rémunération, en faisant croître les salaires des femmes plus rapidement que ceux des hommes. Avec les IDE, les entreprises étrangères sont disposées à payer des salaires plus élevés que les entreprises locales, ce qui tire la moyenne salariale vers le haut et avec elle, les salaires des femmes.

L'observation des résultats résumés dans le tableau 2 ci-dessous semble aller à l'encontre de cette affirmation. En terme d'accès aux revenus, les ratios femmes/hommes indiquent une accentuation des écarts entre les sexes défavorable aux femmes. Autrement dit, c'est comme si l'on assistait à une amélioration des revenus des populations dans l'absolu, mais relativement plus marquée chez les hommes comparativement aux femmes (Tableau 2).

---

<sup>50</sup> Voir Tableau 5 en Annexe 2.

**Tableau 2 – Inégalités des rapports économiques de genre**

VARIABLES	Indicateurs		Sous composantes		Composantes		Rubriques	
	Avant	Après	Avant	Après	Avant	Après	Avant	Après
	2000	2000	2000	2000	2000	2000	2000	2000
Salaires estimés	<b>ND</b>	<b>0,52</b>						
Revenus moyens estimés	<b>0,53</b>	<b>0,50</b>	0,53	0,51	<b>0,53</b>	<b>0,51</b>		
Temps total de travail consacré aux activités économiques marchandes et non marchandes	<b>1,44</b>	<b>1,13</b>						
Temps consacré aux activités marchandes	<b>1,08</b>	<b>0,86</b>	1,26	1,00	<b>1,26</b>	<b>1,00</b>		
Postes administratifs, scientifiques et techniques	<b>0,14</b>	<b>0,13</b>	0,14	0,13	<b>0,14</b>	<b>0,13</b>	0,64	0,54

**Source** : Calculs effectués par l'auteure

Toutefois, ce constat pourrait trouver explication dans ce qui suit. En termes de budget/temps, les femmes continuent à consacrer plus de leur temps total de travail, à l'exercice d'activités économiques marchandes et non marchandes mais en terme relatif, celles-ci sont entrain de se faire rattraper par les hommes. Mieux, si l'on tient compte uniquement du temps moyen consacré aux seules activités marchandes, les populations masculines sont parvenues finalement à dépasser les populations féminines (Tableau 2). Sur le plan de l'accès aux postes de direction, il semblerait que les femmes aient quelque peu régressé comparé à leurs homologues masculins. Ces performances qui vont à l'encontre de l'égalité entre les rapports économiques des sexes sont des justificatifs suffisants pour s'interroger sur les réels facteurs explicatifs du creusement des fossés pour savoir jusqu'à quelle hauteur les résultats seraient-ils imputables à l'ouverture plutôt qu'à d'autres déterminants des revenus. Dans cette perspective, plusieurs auteurs ont cherché à isoler les effets de la libéralisation, toutes choses étant égales par ailleurs, sur les salaires des femmes et des hommes. Au terme de leurs travaux, ceux-ci concluent que globalement, même si l'élévation du niveau d'instruction des femmes par rapport à celui des hommes est propice à un rapprochement des salaires féminins et des salaires masculins, par contre le faible pouvoir de négociation dans le contexte de la libéralisation est pour en accentuer les écarts. De plus, il n'est pas formellement établi que la libéralisation des IDE contribue à réduire les disparités salariales entre les hommes et les



femmes. Bien au contraire, les récentes études effectuées à ce sujet révèlent plutôt que la mobilité des capitaux comprime les salaires et que les IDE ont accentué les écarts de rémunération entre les sexes. Ces réserves renvoient à beaucoup de prudence dans la lecture et l'interprétation des chiffres.

Parallèlement aux données sur les salariaux/revenus et sur le budget/temps, le taux de chômage pourrait être également un bon indicateur de mesure des disparités économiques entre les sexes. Toutefois, le fait que celui-ci soit estimé sur la base du travail rémunéré formel, maintient le taux de chômage des femmes à un niveau artificiellement bas. La grande immixtion des populations féminines dans les activités spontanées et très peu lucratives du secteur non structuré laisse penser que leur taux de chômage réel est beaucoup plus élevé.

Les avantages de l'accès des femmes au travail rémunéré sont toutefois atténués par la précarité des emplois dans lesquels celles-ci sont regroupées et par leur impuissance à exiger des salaires plus élevés ainsi que de meilleures conditions de travail, en raison de la concurrence acharnée que se livrent les entités économiques pour se positionner sur les marchés où les salaires sont fermement maintenus au niveau le plus bas. Dans la branche d'exportation de services, le tourisme absorbe une importante main-d'œuvre féminine. Les conditions de travail y sont globalement acceptables, même s'il s'agit d'emplois saisonniers et précaires. Les femmes qui disposent d'un niveau d'instruction inférieure ou égale au secondaire et qui ne trouvent pas du travail dans le secteur manufacturier, se livrent à l'exercice d'activités tertiaires, dans le secteur informel, où l'emploi est parfois précaire et mal rétribué (aides familiales), ou encore indépendant et sans aucune garantie (petit commerce, coiffure, etc.).

Dans le cas où elles mèneraient une activité génératrice de revenus, les femmes les mieux nanties voient leur pouvoir se renforcer au sein de la famille à cause de leur nouveau statut. En revanche, l'insécurité de l'activité exercée et la modicité des rétributions/revenus générés, contraignent les femmes relativement moins loties, à renoncer à d'éventuelles négociations dans la répartition des tâches et des ressources au sein du ménage.

En comparaison avec leurs homologues masculins, les travailleuses actives dans le secteur structuré ne peuvent ni percevoir des allocations familiales, ni prendre en charge leurs enfants ou époux, même si formellement dans la quasi-totalité des États de l'Union, l'autorité parentale exercée par les deux époux s'est substituée formellement à la puissance paternelle<sup>51</sup>.

A l'image du secteur manufacturier, l'expansion des cultures de produits d'exportation à forte valeur ajoutée, favorisée par l'ouverture et qui emploie généralement de la main d'œuvre temporaire, donne lieu de penser que la proportion de femmes actives dans le secteur agricole a augmenté. En milieu rural, l'émigration des hommes a entraîné une augmentation du nombre de femmes chefs de ménage, avec toute la surcharge de travail afférente.

En résumé, même si des performances louables sont enregistrées dans le domaine de l'accès des populations féminines à l'emploi, un long chemin reste à parcourir pour parvenir à résorber l'écart encore considérable des rémunérations/revenus et d'accès aux postes de direction entre les sexes (Tableau 2). Compte tenu du rapprochement des niveaux d'instruction, la réduction du fossé entre les salaires/revenus des femmes et des hommes ne reflète pas nécessairement un recul de la discrimination. Les simples ratios salaires féminins sur salaires masculins dissimulent l'accentuation de l'exploitation des femmes. Dans le secteur structuré, les salaires perçus par les populations féminines sont relativement plus imposés. Cette constatation est avérée au Bénin et au Sénégal par exemple, surtout à l'égard des célibataires. La prudence est alors de mise pour conclure sur les effets de la libéralisation sur les inégalités de genre en termes d'accès aux revenus.

#### ***b) L'accès aux ressources***

D'un point de vue économique, l'accès aux ressources productives financières (prêts bancaires, micro crédits, etc.) et non financières (terre, intrants, technologie, moyens de production, etc.) favorise l'accès à d'autres débouchés.

Dans la sous région, même si l'accès des femmes à la propriété foncière est pris en compte par des textes de lois générales, l'application du principe de l'égal accès à la terre

---

<sup>51</sup> Voir Tableau 3 en Annexe 3

se heurte au poids de la coutume et de la tradition. Même là où la loi reconnaît spécifiquement aux femmes, le droit de posséder et de détenir des terres, il y a toujours un fossé entre cette reconnaissance officielle et l'accès effectif à ces terres du fait de la coexistence des structures publiques formelles et de structures locales informelles de gestion des terres<sup>52</sup>. L'officialisation des droits de propriété a généré inégalité et insécurité chez les populations des États membres de l'UEMOA, car les droits que la tradition garantissait aux femmes et aux tribus pastorales et minoritaires ont souvent été niés lors de l'inscription des terres au registre foncier. Dans le secteur agricole et en milieu rural où la terre constitue la ressource la plus précieuse, les revendications des femmes qui voulaient disposer du droit de posséder des terres ont généré des conflits qui ont profondément divisé la société civile. Les femmes et les organisations féminines ont été accusées de vouloir rentrer dans les bonnes grâces des États et/ou des partenaires au développement. Même si globalement, les restrictions, coutumières relatives sont de plus en plus levées, en milieu rural l'accès de la femme à la terre est parfois subordonné à l'exploitation effective de celle-ci. C'est le cas au Sénégal, où la loi sur la décentralisation donne plus de prérogative et d'autonomie en la matière aux communautés rurales. Récemment, les lois foncières et les programmes de tirage de la Côte d'Ivoire et du Niger ont mieux pris en compte les intérêts des femmes. En revanche au Mali, les dispositions du Code foncier rendent difficile voire impossible l'accès de la femme rurale à la terre.

Pour ce qui a trait à l'accès aux ressources financières, par rapport aux hommes, le niveau d'exclusion des populations féminines au crédit bancaire, estimé en moyenne à 61%, montre que c'est de façon limitée que les femmes accèdent à cette ressource. Le même constat est fait concernant l'accès à la propriété autre que foncière<sup>53</sup>. Toutefois, au cours de ces dernières années, une attention particulière a été portée au micro crédit qui se destinent particulièrement aux femmes. Conformément à la déclaration et au programme d'action de Beijing, le micro-crédit est un instrument de lutte contre la pauvreté qui permet de contourner les problèmes que posent, dans le cas des institutions de crédit ordinaires, les conditions d'octroi de prêts (garanties, apports, preuves de solvabilité,

---

<sup>52</sup> Voir Tableau 5 en Annexe 3

<sup>53</sup> Ibidem

etc.), les frais de transaction élevés et les taux de remboursement importants. Même si en terme d'effectif, le nombre de bénéficiaires est à la fois important et en progression, la portée se trouve réduite par le rôle tampon joué par les ONG, celles-ci étant inégalement réparties à l'échelle des États et de la sous région, relativement plus concentrées dans certains endroits que dans d'autres.

En résumé, compte tenu du caractère limité des statistiques disponibles sur l'autonomisation économique, la seule certitude c'est que la situation des femmes de l'UEMOA s'est globalement dépréciée de sorte que l'écart des rapports sociaux de genre est entrain de s'aggraver. Or, il est évident que si les femmes de l'Union accèdent plus facilement à des emplois de qualité et disposent de plus de moyens de production (financiers et non financiers) pour investir dans des activités génératrices de revenus, celles-ci seront plus aptes à contribuer efficacement à une croissance et à un développement économique durable. A l'image des percées sociales, parallèlement à la mondialisation, d'autres facteurs pourraient contribuer à expliquer ces contre-performances.

Les droits politiques définis par les constitutions et par les codes électoraux des États membres de l'Union interdisent toutes pratiques discriminatoires. Autrement dit, théoriquement, les hommes et les femmes disposent des mêmes droits de participer à la gestion des affaires de la cité, de voter, d'être élu, etc.

### **C) L'accès au pouvoir d'action**

La période de mondialisation de l'économie est en adéquation avec la démocratisation et la décentralisation du processus décisionnel qui encourage les populations féminines à s'immiscer davantage dans la gestion des affaires de la cité, particulièrement dans le domaine de la prise de décision. Dans l'espace UEMOA, le moment à partir duquel les femmes ont commencé à prendre activement part aux instances de prise de décision a coïncidé avec la période d'accroissement de l'ingérence des partenaires au développement dans l'élaboration des politiques macroéconomiques initiées dans les pays pauvres.

La proportion de sièges parlementaires détenus par les femmes est l'indicateur le plus couramment recouru pour apprécier l'autonomisation politique féminine. Parallèlement à

celui-ci, la prééminence d'utilisation de moyens contraceptifs, les droits politiques (vote, candidature, etc.) et sociaux (héritage, mariage, etc.) des femmes sont les moyens novateurs, désormais utilisés pour mesurer le niveau d'implication politique des femmes.

Au cours de ces dernières années, plusieurs mesures de discriminations positives en faveur des femmes ont été initiées en vue de parvenir à une meilleure représentativité féminine dans les instances politiques. Les quotas réservés aux femmes sur les listes électorales des partis politiques, qu'ils soient adoptés sous la pression des militantes ou prescrits par une loi, sont les moyens les plus fréquemment usités pour promouvoir la participation féminine à la vie politique<sup>54</sup>. Parallèlement aux quotas, le scrutin à la proportionnelle est une pratique destinée à améliorer les chances électorales des femmes.

Dans la sous région, au Burkina Faso l'*Alliance pour la démocratie et la fédération* (ADF) et le *Congrès pour la démocratie et le progrès* (CDP) ont décidé, depuis 2002, de réserver un quota de 25% aux femmes sur les listes électorales de leurs partis politiques. Dans la même dynamique, le parti *Alliance pour la démocratie au Mali/Parti africain pour la solidarité et la justice* (ADEMA - PASJ) réserve 30% de ses sièges aux femmes. Le Niger et le Sénégal sont allés plus loin. Au Niger, parallèlement aux quotas sur les listes électorales du parti à laquelle a recourt le *Mouvement national pour la société de développement* (MNSD) depuis 1990, une loi sur les quotas qui oblige tous les partis à céder 10% des sièges remportés aux candidatures féminines, a été adoptée en 2002. Au Sénégal, le *Parti socialiste* (PS) et le *Parti libéral sénégalais* (PLS) ont eu l'opportunité d'expérimenter les quotas sur les listes électorales. Déjà en 1982, le PS réservait 25% de ces sièges aux femmes et depuis 1996 la proportion est passée à 30% contre 20% de sièges destinés aux jeunes âgés de moins de 35 ans. Le PLS a pour sa part adopté un quota de 33% en faveur des femmes. A la veille des élections législatives de 2001, plusieurs partis politiques, de concert avec les Associations féminines et les ONG ont tenté de convaincre les partis politiques de destiner 30% de leurs sièges aux candidatures féminines<sup>55</sup>. Depuis novembre 2007, une loi sur la parité a été adoptée par

---

<sup>54</sup> Toutefois, les dispositions relatives aux quotas sont contournées lorsque les candidates sont rétrogradées au bas d'une liste fermée, lorsque celles-ci ont peu de chance de se voir attribuer un siège au parlement, sauf si le parti remporte une écrasante majorité.

<sup>55</sup> Voir Tableau 7 en Annexe 4 et Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale - IDEA, Global Database of Quotas for Women (2006)

l'Assemblée nationale. Il s'agit précisément de l'insertion du principe de l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives dans l'article 7 de la constitution sénégalaise.

Même si les quotas et les sièges réservés ont le mérite d'accroître la représentativité féminine dans les instances de prise de décisions politiques, ces pratiques soulèvent néanmoins la question de la légitimité des femmes politiques qui en bénéficient. Une candidate peut passer pour une figurante tenant un rôle purement symbolique, sans aucune crédibilité représentative, surtout lorsque celle-ci n'a pas de circonscription électorale. Lorsque les bureaux politiques décident de faire figurer des femmes sur une liste électorale ou de leur réserver des sièges, les aspirantes candidates devront répondre essentiellement devant la direction du parti plutôt que devant les représentants d'une circonscription éventuellement favorable à l'égalité de genre.

Les informations contenues dans le Tableau 3 suivant montrent que la proportion des sièges parlementaires détenus par les femmes comparativement aux hommes est en augmentation progressive même si le fossé entre les sexes est encore important. Il en va de même pour ce qui concerne le nombre de ministères dirigé par des femmes par rapport à celui placé sous la tutelle des hommes.

**Tableau 3 – Inégalités des rapports politiques de genre**

VARIABLES	Indicateurs		Sous composantes		Composantes		Rubriques	
	Avant 2000	Après 2000	Avant 2000	Après 2000	Avant 2000	Après 2000	Avant 2000	Après 2000
Membre du parlement	0,09	0,10						
Ministres	0,11	0,21	0,10	0,15	0,10	0,15	0,10	0,15

Source : Calculs effectués par l'auteur

Toutefois, l'observation critique de la réalité est révélatrice que dans l'Union, les femmes sont généralement choisies pour diriger les ministères considérés comme étant le prolongement naturel de leur rôle de mère (ministères de la famille, de la promotion de la femme, des affaires sociales, de l'enfance, etc.).

La hausse de la prééminence d'utilisation de moyens contraceptifs (en moyenne de 13.1% en 1990-98 à 14.5% en 1997-2005) témoigne d'une disponibilité temporelle relativement plus grande des femmes en union. Au niveau juridique, les populations

féminines de l'UEMOA disposent du droit de vote et de se présenter à une élection au plus tôt depuis 1945 (au Sénégal et au Togo) et au plus tard depuis 1977 (en Guinée Bissau). En revanche, c'est au Mali (en 1959) que pour la première fois dans l'Union, une femme fut élue/nommée au parlement. Au Niger par contre, c'est à partir de 1989 que les femmes ont commencé à siéger au parlement<sup>56</sup>.

De ce qui précède, pour normaliser l'engagement des femmes dans la vie politique, parmi les mesures de discrimination positive initiées dans l'Union, l'adoption volontaire de quotas de candidatures féminines par les partis politiques a probablement été la plus efficace. Cependant, même si l'accès des femmes au pouvoir de décisions politiques s'est amélioré, les obstacles culturels encore bien enracinés dans le mental des populations, empêchent celles-ci d'accéder massivement au leadership politique. Il s'y ajoute qu'à l'image des précédents domaines analysés, il serait fallacieux d'affirmer d'ores et déjà que le niveau de participation des femmes à la vie publique officielle s'est accru à la suite des mesures politiques mises en place et/ou simplement à cause de l'amélioration de leur niveau d'éducation et/ou de l'amélioration de leur statut professionnel comparativement à ceux des hommes et/ou d'autres facteurs exogènes comme la mondialisation.

En résumé, malgré les performances positives observées dans les domaines du social et de la politique, les reculs enregistrés sur le plan économique prouvent que les progrès accomplis dans la quête de l'égalité des sexes chez les populations des États membres de l'Union ne sont pas nécessairement réels, permanents et stables de sorte que les performances sont encore fragiles. L'observation des faits montre que si les femmes de l'Union ont su imposer leur accès à l'emploi salarié, celles-ci n'en restent pas moins relativement plus menacées par le chômage et par la précarité (pertes d'emplois générés par les PAS, les opérations de privatisation, etc.), plus contraintes d'accepter des emplois atypiques (discrimination, concurrence des hommes, etc.), plus obligées de travailler comme des subalternes de la division du travail ou d'être active dans le secteur informel (travailleuses d'appoint), etc. Mieux, si grâce à l'accès à l'emploi, les femmes ont su conquérir une autonomie professionnelle et financière, une autonomie au sein du couple et de la famille, c'est au prix d'une double journée de travail. Si les femmes ont

---

<sup>56</sup> Voir Tableau 6 en Annexe 3.

commencé à faire leur entrée dans la vie politique, c'est encore en nombre limité que celles-ci accèdent aux postes de responsabilité. Toutefois, il est avéré dans certains cas que les populations féminines préfèrent délibérément renoncer à exercer un travail rétribué lorsque les conditions sont jugées rudes, les salaires proposés faibles, les difficultés de trouver et de garder un emploi normal se renforçant, etc. Pour conserver et pérenniser les acquis et réduire substantiellement les déséquilibres entre les hommes et les femmes, le grand attachement des populations de l'union à la coutume, à la tradition et à la religion laisse espérer que l'initiative consistant à sensibiliser les chefs religieux et traditionnels sur les droits des femmes, semble être une stratégie pertinente.

Après avoir apprécié l'évolution des inégalités des rapports de genre chez les populations des États membres de l'Union, l'analyse qui suit met en évidence les facteurs qui pourraient contribuer à expliquer les performances réalisées, à travers une relation estimée, en dépit des critiques formulées à l'endroit des relations de causalité entre la mondialisation et les inégalités de genre, de l'exogénéité des variables explicatives, de l'inclusion d'effets retardés, etc.

## **6.2) Résultats des estimations**

Les résultats qui ont découlé des estimations effectuées à l'échelle de l'ensemble des États membres de l'Union laissent transparaître une convergence entre ceux-ci et les résultats individuels pays. L'absence de différences significatives entre les résultats obtenus à l'échelle individuelle pays et ceux obtenus à l'échelle de l'Union permet de supposer que malgré leurs spécificités, les pays de l'UEMOA forment un groupe homogène.

Sous l'hypothèse que les États membres de l'Union sont homogènes, l'équation (1) peut être réécrite ainsi qu'il suit :

$$ICF_t = \tau_t + \beta * Y_t + \delta * X_t + \varepsilon_t \quad (2)$$

$ICF_t$  représente l'indice de la condition de la femme de l'ensemble des États membres de l'Union, l'année  $t$ .  $\tau_t$  désignent l'effet fixe temporel.  $Y_t$  est le vecteur des variables indicatrices de l'ouverture commerciale et de l'ouverture financière du bloc de pays,



l'année  $t$ .  $X_t$  est le vecteur des variables de contrôle des États membres de l'Union, l'année  $t$ .  $\varepsilon_t$  est l'erreur.

A l'échelle sous régionale (de l'ensemble des États membres de l'Union considérés comme formant un seul et unique bloc), les valeurs du  $R^2$  Ajusté et de la statistique  $F$  Fisher permettent de porter un jugement positif sur la qualité d'ajustement des différentes estimations (estimation globale et estimations spécifiques)<sup>57</sup>.

La forte corrélation détectée entre les variables indicatrices de la mondialisation (TOC, TIDE et TAFF)<sup>58</sup> contraint à effectuer des régressions spécifiques à chaque type d'ouverture. Il s'agit d'isoler l'impact individuel de l'estimateur de la mondialisation considéré, compte tenu des variables de contrôle, en supposant que toutes les autres variables indicatrices de l'ouverture sont constantes (toutes choses étant égales ailleurs).

Avant de présenter les résultats des estimations spécifiques, nous présentons au préalable, les résultats de l'estimation globale, qui inclue l'ensemble des variables de la mondialisation.

**Tableau 4 – Résultats de l'estimation globale**

Variables	Coéff. ( <i>Ecart type</i> )	t Student	R	R <sup>2</sup> ajusté	F Fisher
<b>Constant)</b>	<b>0.443**</b> (0.076)	5.801	0.933	0.763	8.097
ln (PIB/hbt)	-0.084 (0.012)	-0.460			
TDPE	-0.119 (0.005)	-0.560			
<b>TOC</b>	<b>0.803*</b> (0.001)	2.834			
<b>TIDE</b>	<b>-0.058</b> (0.007)	-0.187			
<b>TAFF</b>	<b>-0.349</b> (0.001)	-1.458			

Modèle globalement explicatif au seuil de 5%

Variable dépendante : ICF

\* Significatif au seuil de 5% et \*\* Significatif au seuil de 1%

Source : Calculs effectués par l'auteur

<sup>57</sup> Voir Tableau 2 en Annexe 5 pour des informations détaillées à ce sujet.

Le Tableau 4 est une synthèse des résultats de l'estimation globale. Celui-ci montre que parmi toutes les variables introduites dans le modèle, l'ouverture commerciale (TOC) est la seule à être significativement explicative des inégalités de genre. En agissant positivement sur les conditions d'existence des populations féminines de l'Union, à travers la génération d'opportunités plus grandes en terme de débouchés, la libéralisation internationale des échanges commerciaux réduit le fossé des rapports sociaux des sexes en faveur des femmes.

Le Tableau 5 ci-après résume les résultats des estimations spécifiques à chaque type d'ouverture.

**Tableau 5 – Synthèse des résultats des estimations spécifiques**

Modèles	Variabes	Coéff.	t Student	R	R <sup>2</sup> ajusté	F Fisher
<b>Estimation 1:</b>  Impact de l'ouverture aux investissements directs étrangers	(Constant)	<b>0,524**</b> (0,086)	6,127	0,798	0,500	4,671
	ln (PIB/hbt)	-0,169 (0,017)	-0,659			
	TDPE	0,289 (0,005)	1,231			
	<b>TIDE</b>	<b>0,799**</b> (0,005)	3,400			
<i>Globalement explicatif au seuil de 5%</i>						
<b>Estimation 2:</b>  Impact de l'ouverture aux investissements en portefeuille, bancaires et autres	(Constant)	<b>0,573**</b> (0,096)	5,993	0,778	0,457	4,089
	ln (PIB/hbt)	-0,129 (0,017)	-0,489			
	TDPE	0,235 (0,006)	0,966			
	<b>TAFF</b>	<b>-0,769*</b> (0,001)	-3,164			
<i>Globalement explicatif au seuil de 5%</i>						
<b>Estimation 3:</b>  Impact de l'ouverture commerciale	(Constant)	<b>0,375**</b> (0,059)	6,387	0,903	0,746	11,791
	ln (PIB/hbt)	0,000 (0,011)	0,002			
	TDPE	-0,203 (0,004)	-1,116			
	<b>TOC</b>	<b>0,986**</b> (0,001)	5,526			
<i>Globalement explicatif au seuil de 1%</i>						

Variable dépendante : ICF

\* Significatif au seuil de 5% et \*\* Significatif au seuil de 1%

Source : Calculs effectués par l'auteur

Les résultats des estimations synthétisés dans le Tableau 5 montrent que les variables de contrôle, que sont les estimateurs du niveau de vie des populations (ln PIB/hbt) et des dépenses publiques d'éducation (TDPE), ne sont pas significativement explicatives des

<sup>58</sup> Voir Tableau 1 en Annexe 5

inégalités de genre. En revanche, parmi les trois (3) variables indicatrices de la mondialisation, l'ouverture commerciale (TOC) et l'ouverture aux IDE (TIDE) ont un impact positif sur les conditions d'existence des populations féminines et contribuent conséquemment à réduire les inégalités des rapports sociaux des sexes. En revanche, le troisième estimateur de la mondialisation, l'ouverture aux investissements en portefeuille, bancaires, etc. (TAFF) est un facteur qui aggrave les inégalités de genre.

L'observation des paramètres des estimateurs révèle que même s'ils sont tous inférieurs à l'unité (en valeur absolue), synonyme d'une variation relativement moins proportionnelle des conditions d'existence des femmes par rapport à celle de la variable indicatrice de l'ouverture considérée, leur degré d'importance varie selon les modèles estimés.

Les effets cumulés de l'ouverture commerciale et de l'ouverture aux IDE semblent améliorer relativement plus les conditions d'existence des populations féminines par rapport aux populations masculines. Autrement dit, plus les États de l'Union s'ouvrent aux opérateurs économiques commerciaux et aux investisseurs étrangers, plus ces pratiques profitent relativement davantage aux femmes, et donc moins grande sont les disparités entre les sexes. L'impact positif de l'ouverture commerciale sur le bien-être des femmes de l'Union peut s'expliquer par la présence marquée de celles-ci dans les activités commerciales de biens et de services, à titre formel comme à titre informel, même si la pauvreté, le chômage et l'expansion des flux migratoires les contraignent à se confronter davantage à la concurrence des hommes et de leurs consœurs venant d'autres horizons. La corrélation positive observée entre l'ICF et le TIDE est conforme aux arguments avancés par les partisans du néolibéralisme qui voient à travers l'afflux d'IDE, un moyen d'améliorer les conditions d'existence des femmes. L'observation des faits semble toutefois montrer que, plutôt que d'occasionner des hausses de salaires relativement plus favorables aux femmes, l'ouverture aux IDE est génératrice de plus de perspectives d'emplois pour les populations féminines de l'Union. En réalité, la délocalisation de firmes multinationales conjuguée à la privatisation d'entreprises ont de concert favorisé l'expansion de zones franches créées dans le but avoué d'employer les jeunes femmes, supposées plus dociles et plus résistantes, et qui surtout acceptent des salaires très bas. Néanmoins, même si ces zones exonérées d'impôts ont contribué à promouvoir l'emploi des populations féminines de l'UEMOA, en plus d'être sous payé,

les femmes s'y trouvent soumises à des conditions de travail très pénibles et souvent très dangereuses. Pire, il arrive parfois, que celles-ci y subissent des violences physiques, des harcèlements sexuels, des viols, etc.

Tout en facilitant l'accès au crédit directement (par le biais de l'ouverture) et indirectement (par le biais de la baisse du coût du crédit), la relation négative établie entre l'ICF et le TAFF montre que l'accès aux investissements en portefeuille, bancaires, etc. est inégal selon le niveau de vie et le genre, les pauvres et les femmes n'ayant pas la possibilité d'apporter les garanties requises pour prétendre aux prêts. L'ouverture financière influe négativement sur les femmes comparativement aux hommes de sorte que celle-ci génère relativement plus d'inégalité.

En résumé, l'analyse économétrique permet d'inscrire partiellement à l'actif de la mondialisation, la réduction des inégalités de genre observée dans la précédente analyse descriptive, chez les populations des États membres de l'Union, si et seulement si, l'impact positif cumulé de l'ouverture commerciale et de l'ouverture aux IDE est supérieure à l'impact négatif de l'ouverture aux investissements en portefeuille, bancaires, etc. (condition nécessaire). De plus, l'impact cumulé de l'ouverture commerciale, de l'ouverture aux IDE et de l'ouverture aux investissements en portefeuille, bancaires, etc. doit obligatoirement être supérieur à l'unité (condition suffisante). Autrement, l'hypothèse doit être rejetée totalement. Toutefois, la valeur et le signe du paramètre estimé du vecteur des variables indicatrices de l'ouverture permettent de conclure que la mondialisation contribue à favoriser l'égalité de genre chez les populations de l'Union, la condition nécessaire<sup>59</sup> et la condition suffisante<sup>60</sup> étant simultanément vérifiées.

## 7) Conclusion

En conclusion, l'analyse descriptive est *a priori* révélatrice d'une légère amélioration des conditions d'existence des populations féminines par rapport aux populations masculines

---

<sup>59</sup> L'effet positif de l'ouverture l'emporte sur l'effet négatif de l'ouverture car :  $|\beta_{TOC} + \beta_{TIDE}| > |\beta_{TAFF}|$  soit  $1.785 > 0.769$

<sup>60</sup> L'effet positif sur les femmes l'emporte sur l'effet positif sur les hommes car :  $\beta_{TOC} + \beta_{TIDE} + \beta_{TAFF} > 1$  soit  $1.286 > 1$

dans le temps. L'observation des résultats des différentes rubriques et composantes permet d'inscrire cette modeste performance à l'actif des meilleures chances pour les femmes d'être éduquées, de jouir d'une bonne santé et d'accéder aux instances de prise de décision politique. En effet, si du point de vue de l'accès aux capacités et de l'accès au pouvoir d'action les écarts entre les sexes se sont resserrés, respectivement de neuf (9) et de cinq (5) points en faveur des populations féminines, il en est autrement pour ce qui a trait à l'accès aux opportunités où les inégalités se sont aggravées de dix (10) points. Même si la dynamique du taux d'activité des femmes a le mérite de témoigner d'un plus grand accès des femmes à l'emploi salarié, celle-ci dissimule les types d'emplois dans lesquels les populations féminines sont concentrées (emplois atypiques) ainsi que les conditions de travail auxquelles elles sont soumises.

Néanmoins, parallèlement aux performances éducatives, sanitaires et politiques, la mondialisation, la baisse de la pauvreté des ménages et des populations, etc. sont autant de facteurs qui peuvent contribuer à expliquer cette timide performance. C'est ce que l'analyse empirique a tenté de vérifier. Les résultats des estimations montrent que la libéralisation favorise l'égalité des sexes chez les populations de l'UEMOA à travers l'ouverture commerciale et l'ouverture aux IDE. D'après la valeur et le signe du paramètre estimé du vecteur des variables indicatrices des différents aspects de l'ouverture, la mondialisation actuelle favorise l'égalité des rapports sociaux de genre, parallèlement aux facteurs précédemment identifiés.

De cette lecture globale, les enseignements ci-après sont tirés. Malgré les nombreuses dispositions légales prises en leur faveur, les droits fondamentaux des femmes font encore l'objet de violation chez les populations des États membres de l'UEMOA. La non application effective des textes de lois existantes (autorité parentale au Sénégal et au Burkina Faso, la loi ivoirienne obligeant toute entreprise qui emploie plus de 25 femmes à disposer d'une crèche, etc.), l'existence de préjugés sexistes basés essentiellement sur des considérations coutumières et traditionnelles (héritage), l'environnement démocratique de certains pays (Côte d'Ivoire et Sénégal dans une mesure moindre), etc. sont autant de facteurs réels qui renforcent la discrimination et les inégalités de droits entre les hommes et les femmes. La déréglementation du marché du travail a affaibli les systèmes de protection sociale, particulièrement pour les populations féminines. Même

lorsqu'elles sont actives, c'est au prix de concilier le travail professionnel (en se pliant à toutes les exigences de l'emploi) aux tâches domestiques, ce qui occasionne pour cette catégorie de femmes, une double journée de travail. Le renforcement de la concurrence consécutif à l'ouverture et à la promotion de l'initiative privée a contribué à considérer les femmes comme des travailleuses d'appoint, considération qui a favorisé l'entrée de celles-ci dans la catégorie des *worker poor*.

## 8) Références

- Badji, M. S. 2008.** Mondialisation et inégalités de genre chez les populations des États membres de l'Union économique et monétaire ouest africaine. Rapport de recherche CRDI-ACDI-Université d'Ottawa et Carleton University.
- Baliamoune, M. 2007.** "Globalisation and Gender Inequality: Is Africa Different?" *Journal of African Economies* 16(2): 301-348. Disponible en ligne à : <http://econpapers.repec.org/article/oupjafrec/>.
- Banque africaine de développement, Département de la statistique (BAD/DS). 2007.** "Indicateurs sur le Genre, la Pauvreté et l'Environnement sur les pays africains". Volume III. Disponible en ligne à : [www.afdb.org](http://www.afdb.org).
- \_\_\_\_\_ 2007. "Indicateurs choisis sur les pays africains". Disponible en ligne à : [www.afdb.org](http://www.afdb.org).
- Banque de France. 2006.** Rapport zone franc. Disponible en ligne à : <http://banque-France.fr/fr/eurosys/zonEFR/>.
- Banque mondiale (BM) "Base de données statistiques sur le genre".** Disponible en ligne à : <http://Genderstats.worldbank.org>.
- Bell, E. et Brambilla, P. 2002.** Genre et mondialisation économique : bibliographie commentée in : BRIDGE, Development - Gender Institute of Development Studies, Université du Sussex. Traduit par Emmanuelle Chauvet.
- Bénassy-Quéré, A. et Salins, V. 2005.** Impact de l'ouverture financière sur les inégalités internes dans les pays émergents, Document de travail N° 2055-11, Centre d'études prospectives et d'informations internationales (CEPII).
- Bérenger, V. and Verdier-Chouchane A. 2007.** "Multidimensional Analysis of Well-Being: Standard of Living and Quality of Life across Countries" *World Development* 35 (7): 1259-1276.
- Bihr, A. et Pfefferkorn, R. 2002.** Hommes, Femmes, Quelle égalité ? Les Éditions de l'Atelier/Éditions Ouvrières, Paris, 351 p.
- Bolduc, D. et Atoub, A. 2000.** La mondialisation et ses effets: revue de la littérature, GREEN-Université Laval, Québec, Canada.
- Cerlioli, A. and Zani, S. 1990.** "A fuzzy approach to the measurement of poverty", in Dagum, C. and M. Zenga, 1990 (eds), *Income and Wealth Distribution, Inequality and Poverty, Studies in Contemporary Economics*, Springer Verlag, Berlin, pp.272—84.

- Chauvel, L. 2004.** “Vers l'égalité de genre : les tendances générationnelles sont-elles irréversibles?” *Revue de l'OFCE* 90 (3) : 69-84.
- Choque, P. 2006.** Genre et indicateurs de développement, Acte du 8 mars, *Le Monde selon les femmes*. Disponible en ligne à : [www.mondefemmes.org](http://www.mondefemmes.org).
- Commission de l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA). 2006.** Rapport annuel de la commission sur le fonctionnement et l'évolution de l'Union, présenté à la 11<sup>ème</sup> session ordinaire de la conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'UEMOA, Ouagadougou, le 23 décembre.
- \_\_\_\_\_ **2006.** Programme économique régional (PER) 2006-2010, Volumes 1, 2, 3 et 4. Juillet.
- Commission économique pour l'Afrique (CEA). 2004.** Indice de Développement et des Inégalités entre les Sexes en Afrique. Disponible en ligne à : [www.uneca.org/eca\\_programmes/acgd/publications/AGDI\\_book\\_final.pdf](http://www.uneca.org/eca_programmes/acgd/publications/AGDI_book_final.pdf).
- Delphy, C. 2001.** *Penser le genre*. Paris: Éditions Syllepse.
- Denis, Ann B. 2003.** “Globalization, Women and (in)equity in the South: constraint and resistance in Barbados”. *International Sociology* 18(3): 491-512.
- Duclos, J-Y. and Araar, A. (2003).** Poverty and Equity: Measurement, Policy and Estimation with DAD, Université Laval, Québec, 272 pages.
- Erikson, R. and Goldthorpe, John H. 1992.** *The constant flux: A Study of class mobility in industrial societies*. Oxford: Oxford Clarendon Press.
- Femmes, droit et développement en Afrique (FeDDAF). 2004.** Rapport de synthèse des ONG d'Afrique de l'Ouest sur la mise en oeuvre de la plate-forme d'action de Beijing. Lomé, août.
- Fonds de développement des Nations unies pour la femme (UNIFEM). 1998.** Women in a Global Economy: Challenge and Opportunity in the Current Asian Economic Crisis, New York: UNIFEM <http://www.unifemeseasia.org/Resources/GlobalEconomy/TOC.html>.
- Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM). 2006/07.** Rapport annuel : 10 ans de Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour mettre un terme à la violence à l'égard des femmes. New York: UNIFEM.
- Foucault, M. 1980.** *Power/Knowledge: Selected Interviews and Other Writings: 1972–1977*. Colin Gordon, ed. Trans. Colin Gordon, Leo Marshall, John Mepham, and Kate Soper. Brighton, Sussex: Harvester Press.
- Giraud, P-N. 2002.** Mondialisation et dynamique des inégalités. Centre d'économie industrielle, Ecole nationale supérieure des mines de Paris (CERNA), octobre, 13 p.
- Greig, F. Hausmann, R. Tyson, L. D. Zahidi, S. 2007.** The Gender Gap Index: A New Framework for Measuring Equality, World Economic Forum.
- Guérin, I. 2003.** “Économie solidaire et inégalités de genre : Une approche en termes de justice sociale” *Revue internationale de l'économie sociale* 289: 40-56.

- Gunter, B. G. and Hoeven, van der R. 2004.** The social dimension of globalization: a review of the literature, Working Paper N°. 24, Policy Integration Department World Commission on the Social Dimension of Globalization International Labour Office Geneva, June. Disponible en ligne à : <http://adlib.iss.nl/adlib/uploads/wp/wp315.pdf>.
- Hugon, P. 2002.** *Les Économies en développement à l'heure de la régionalisation*. Paris: Karthala.
- Institut des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)** The State of the World's Children (annual). Data compiled and estimated by UNICEF based on Demographic and Health Surveys (DHS, [www.measuredhs.com](http://www.measuredhs.com)), Multiple Indicator Cluster Surveys (MICS, [www.childinfo.org](http://www.childinfo.org)), WHO and UNICEF sources.
- Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale (IDEA). 2006.** “Global Database of Quotas for Women. Disponible en ligne à : <http://idea.int/africa/International>.
- Jütting, J. P. Morrisson, C. Dayton-Johnson, J. and Drechsler, D. 2006** “Measuring Gender (In)equality: Introducing the Gender Institutions and Development Data Base (GID)”, *Working Paper* N° 247, March, DEV/DOC (2006)01, OECD Development Centre.
- Klasen, S. 2004.** “Gender-related Indicators of Well-Being”, *Discussion Paper* 2004/05, UNU-WIDER.
- \_\_\_\_\_ **1998.** “Gender-related Indicators of Well-Being”, *Discussion Paper* 1998/99, UNU-WIDER.
- Lang J. 1998.** Rapport d'information déposé en application de l'article 145 du Règlement par la Commission des affaires étrangères sur la situation des femmes dans le monde, Paris : Assemblée nationale.
- Lim, J. Y. 2000.** “The Effects of the East Asian Crisis on the Employment of Women and Men: the Philippine Case”, *World Development* 28 (7): 1285-1306
- Mora, R. and Ruiz-Castillo, J. 2003.** “Additively Decomposable Segregation Indexes - The Case of Gender Segregation by Occupations and Human Capital Levels in Spain”, *Journal of Economic Inequality* 1 (2) : 147-79.
- Morrison, C. and Jütting, J. P. 2005.** “Women's Discrimination in Developing Countries: A New Data Set for Better policies”, *World Development* 33 (7): 1065-81.
- Nations Unies, Division des statistiques (NU/DS). 2007.** Statistics and indicators on women and men. Disponible en ligne à : <http://millenniumindicators.un.org/unsd/>.
- Nations Unies, Division de la population (UN/DP). 2004.** Rapport mondial sur la fécondité. New York. Disponible en ligne à : [www.unpopulation.org](http://www.unpopulation.org).
- Nations unies, Institut de recherche pour le développement sociale (NU/IRDS). 2005.** Égalité des sexes : en quête de justice dans un monde d'inégalités, Genève, Suisse. Disponible en ligne à : [www.unrisd.org](http://www.unrisd.org).
- Organisation de coopération et de développement économique (OCDE). 2006.** Working Paper on Gender. Institutions and development Data Base. Disponible en ligne à : [www.oecd.org/dev/institutions/GIDdatabase](http://www.oecd.org/dev/institutions/GIDdatabase).



- \_\_\_\_\_ 2006. Égalité hommes-femmes Institutions et Développement. Disponible : [www.stats.oecd.org](http://www.stats.oecd.org).
- Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)** Institute for Statistics Disponible en ligne à : <http://www.uis.unesco.org>, Highlights: Millennium Development Goals.
- Organisation internationale du travail (OIT).** 2007. L'égalité entre hommes et femmes ou égalité des genres. Disponible en ligne à : [www.oli.org/public/french/gender.htm](http://www.oli.org/public/french/gender.htm).
- Organisation mondiale de la santé (OMS).** 2007. Rapport sur la santé dans le monde : un avenir plus sûr – la sécurité sanitaire mondiale au XXI<sup>ème</sup> siècle. Disponible en ligne à : [www.who.int/fr/](http://www.who.int/fr/)
- O'Rourke, K. H.** 2001. Globalization and Inequality: Historical Trends, NBER Working Paper N° 8339, jun. Disponible en ligne à : <http://econpapers.repec.org/RAS/pba396.htm>.
- Petitjean, M.** 2000. “Les effets de la globalisation sur les inégalités régionales: quelques apports fondamentaux de l'économie géographique”. *Revue Tiers-Monde*, 41(164) : 775-90.
- Population Crisis Committee.** 1988. “Country Rankings of the Status of Women: Poor, Powerless, and Pregnant”, *Population Briefing Paper* N° 20, 12 pp., Washington DC.
- Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA).** 2006. Rapport sur l'épidémie mondiale du Sida. Disponible en ligne à : <http://data.unaids.org>.
- Programme des nations unies pour le développement (PNUD).** 1999. *Rapport mondial sur le développement humain : Mondialisation à visage humain*. New York : PNUD. Disponible en ligne à : <http://hdr.undp.org>.
- \_\_\_\_\_ 2003. *Rapport mondial sur le développement humain : Les objectifs du millénaire pour le développement, un pacte entre les pays pour vaincre la pauvreté humaine*. New York : PNUD. Disponible en ligne à : <http://hdr.undp.org>.
- \_\_\_\_\_ 2006. *Rapport mondial sur le développement humain : Au-delà de la pénurie : pouvoir, pauvreté et crise mondiale de l'eau*. New York : PNUD. Disponible en ligne à : <http://hdr.undp.org>.
- \_\_\_\_\_ 2007/08. *Rapport mondial sur le développement humain : La lutte contre le changement climatique, un impératif de solidarité humaine dans un monde divisé*. New York: PNUD. Disponible en ligne à : <http://hdr.undp.org>.
- Save the Children.** 2007. *State of the World's Mothers 2007 : Saving the Lives of Children Under 5*. Disponible en ligne à : [http://www.savethechildren.org.au/australia/publications/mothers\\_report/2007/SOWM-2007-final.pdf](http://www.savethechildren.org.au/australia/publications/mothers_report/2007/SOWM-2007-final.pdf).
- Sen, A.** 1992. *Inequality Re-examined*. New York: Oxford University Press.
- Sen, A. and Anand, S.** 1995. “Gender Inequality in Human Development: Theories and Measurement” *Background Paper for the Human Development Report 1995*, New York: Human Development Report Office.

- Sen, A. 1980.** "The Welfare Basis of Real Income Comparisons: A Reply", *Journal of Economic Literature*, American Economic Association 18(4): 1547-52.
- Treiman, D. J. 1994.** Social Stratification in Eastern Europe after 1989: Report on an Ongoing Project. Paper presented at a meeting of the Research Committee on Social Stratification and Social Mobility, World Congress of Sociology, Bielefeld, Germany, 18-23 July.
- Union interparlementaire (UIP). 2007.** Les femmes dans les parlements. Data refer to the situation of women in the lower or single house of the national parliaments at January of the year indicated. Disponible en ligne à : [www.ipu.org](http://www.ipu.org).
- Unité de soutien du Forum pour le partenariat avec l'Afrique et Secrétariat du Nouveau partenariat pour le développement économique de l'Afrique (FPA/NEPAD). 2007.** Égalité des sexes et émancipation économique en Afrique, 8<sup>ème</sup> Réunion du Forum pour le Partenariat avec l'Afrique, Berlin, Allemagne, 22-23 mai.
- Verschuur, C. et Reyssoo, F. 2003.** Genre mondialisation et pauvreté, Cahiers genre et développement, N° 3, iuéd-EFI, L'Harmattan, Genève – Paris.
- White, H. 1997.** "Patterns of Gender Discrimination: An Examination of the UNDP's Gender Development Index", mimeo, Institute of Social Studies, The Hague.
- World Bank (WB) "World development indicators: WDI and GDF online".** Disponible en ligne à : <http://web.worldbank.org>.
- \_\_\_\_\_ **2001.** *Engendering Development*. Washington DC: World Bank.
- Wright, E. O. 1997.** "Rethinking, Once Again, the Concept of Class Structure" in *Reworking Class*, edited by John Hall, Cornell University Press. (Revision of chapter 8 in *The Debates on Class* pp. 270-349).
- \_\_\_\_\_ **1997.** "The Gender Gap in workplace authority", in *Class counts: Comparative studies in class analysis*, *Cambridge University Press*, Chapter 9, pp. 159-82.
- Zhang, X. and Zhang, K. H. 2003.** "How does globalisation affect regional inequality within a developing country? Evidence from China". *Journal of Development Studies* 39(4): 47-67.
- Zwalen, A. 1996.** L'origine du Genre. In *Les Défis de la Démographie*.

## 9) Annexe

## Annexe 1 – Tableaux relatifs aux États membres de l’UEMOA

Tableau 1 – État des réalisations des critères de convergence de l'UEMOA (Montants en milliards de francs CFA, sauf indications contraires)

CRITERES DE CONVERGENCE (critères de convergence originels)		État de réalisation des critères en 2006 (1) Par État et Rappel des Performances en 2004 et 2005 en UEMOA								Nombre de pays ayant respecté le critère		
		Bénin	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Guinée Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	2006	2005	2004
1	Solde budgétaire de base sur PIB nominal ( <b>Norme &gt;=0</b> )	0,0	-3,9	-1,9	-7,3	-0,8	-2,7	-3,0	-0,1	1	4	4
2	Taux d'inflation annuel moyen ( <b>Norme &lt;=3%</b> )	3,8	2,4	2,5	2,0	1,5	0,1	2,1	2,1	7	1	8
3	Encours de la dette publique totale rapporté au PIB nominal ( <b>Norme &lt;=70%</b> )	14,8	17,1	80,5	323,8	23,9	25,6	40,5	95,9	5	5	4
4	Non-accumulation d'arriérés de paiement (en milliards)	0	0	426,2	21,8	0	ND	0	26,8	4	4	5
4.1	<i>Arriérés de paiement intérieurs</i>	0	0	23,7	ND	0	ND	0	ND	7	5	5
4.2	<i>Arriérés de paiement extérieurs</i>	0	0	402,5	21,8	0	0	0	26,8	5	5	4
5	Masse salariale sur recettes fiscales ( <b>Norme &lt;= 35%</b> )	36,1	41,2	43,1	107,9	32,5	33,9	30,6	34,6	4	3	4
6	Invest. financés sur ressources intérieures sur recettes fiscales ( <b>Norme &gt;=20%</b> )	18,1	38,7	11,8	2,6	23,1	31,4	34,9	5,5	4	4	4
7	Solde extérieur courant hors dons sur PIB nominal ( <b>Norme &gt;= -5%</b> )	-7,0	-11,3	1,8	-12,2	-8,4	-9,9	-10,4	-20,1	1	1	1
8	Taux de pression fiscale ( <b>Norme &gt;=17%</b> )	15,3	12,0	15,1	10,9	14,7	11,4	19,1	14,2	1	1	1
Nombre de critères respectés par pays	2006	3	4	2	1	5	4	6	2			
	2005	2	3	1	0	4	3	6	1			
	2004	3	4	2	1	5	2	7				

Source : Commission de l'UEMOA, Secrétariat Exécutif de la CEMAC, Avril 2007

(1) Dans les zones ombragées, les normes des critères sont respectées.

**Tableau 2 – Evolution des flux commerciaux et financiers des États membres de l’UEMOA**

	Flux commerciaux (Exportations+Importations)		Flux financiers (Avoirs+Engagements)	
	Variation 1994/2000 (Δ en %)	Variation 2000/2005 (Δ en %)	Variation 1994/2000 (Δ en %)	Variation 2000/2005 (Δ en %)
<b>Bénin</b>	9,18	86,10	-12,42	67,67
<b>Burkin Faso</b>	29,24	100,85	-18,74	101,59
<b>Côte d’Ivoire</b>	33,75	101,49	-55,38	<b>-70,31</b>
<b>Guinée Bissau</b>	<b>69,75</b>	<b>48,90</b>	-20,41	<b>-8,04</b>
<b>Mali</b>	45,01	104,95	-13,35	92,45
<b>Niger</b>	23,06	105,12	-50,70	116,21
<b>Sénégal</b>	22,61	94,58	-30,75	40,82
<b>Togo</b>	21,98	80,07	-47,39	55,73
<b>UEMOA : Δ Moyenne période</b>	<b>29,12</b>	<b>97,54</b>	<b>-38,29</b>	<b>31,85</b>
<b>UEMOA : Δ Moyenne annuelle</b>	<b>4,16</b>	<b>16,26</b>	<b>-5,47</b>	<b>5,31</b>

Source : BAD, Statistiques choisies sur les pays (2007) - Taux de variation calculés par l’auteur

**Tableau 3 - Spécificités des États membres de l’UEMOA**

Pays	PIB/hbt (PPA US \$)	Population (Millions d’habitants)	Rang IDH (sur 177 pays)
<b>Benin</b>	1141	8.5	163 <sup>ème</sup>
<b>Burkina Faso</b>	1213	13.9	176 <sup>ème</sup>
<b>Cote d’Ivoire</b>	1648	18.6	166 <sup>ème</sup>
<b>Guinée Bissau</b>	827	1.6	175 <sup>ème</sup>
<b>Mali</b>	1033	5.4	173 <sup>ème</sup>
<b>Niger</b>	781	13.3	174 <sup>ème</sup>
<b>Senegal</b>	1792	11.8	156 <sup>ème</sup>
<b>Togo</b>	1506	6.2	152 <sup>ème</sup>

Source : PNUD, Rapport mondial sur le développement humain (2007/08)

## Annexe 2 – Tableaux relatifs aux caractéristiques des populations féminines

**Tableau 1 – Femmes et Utilisation de moyens contraceptifs dans l’UEMOA**

	Prééminence d’utilisation de contraception (femmes 15-49 ans)		
	Toutes méthodes confondues	Toutes méthodes confondues	Méthodes modernes
<b>Bénin</b>	16,4% (1996)	19% (2001)	7% (2001)
<b>Burkina Faso</b>	7,9% (1993)	14% (2003)	9% (2003)
<b>Côte d’Ivoire</b>	11,4% (1994)	15% (1999)	7% (1999)
<b>Guinée Bissau</b>	ND	8% (2000)	4% (2000)
<b>Mali</b>	6,7% (1995/96)	8% (2001)	6% (2001)
<b>Niger</b>	8,2% (1998)	14% (2000)	4% (2000)
<b>Sénégal</b>	12,9% (1997)	12% (2005)	10% (2005)
<b>Togo</b>	12,1 (1988)	26% (2000)	9% (2000)
<i>Sources</i>	<i>WISTAT/NATDHS</i>		<i>UN/DS/DSS</i>

**Tableau 2 – Femmes et VIH/Sida dans l’UEMOA**

	% de femmes vivant avec le VIH/Sida sur total personnes infectées	
	1997	2005
<b>Bénin</b>	50	58
<b>Burkina Faso</b>	49	57
<b>Côte d'Ivoire</b>	49	59
<b>Guinée Bissau</b>	52	59
<b>Mali</b>	50	60
<b>Niger</b>	51	59
<b>Sénégal</b>	50	59
<b>Togo</b>	51	61
<b>UEMOA</b>	<b>50</b>	<b>59</b>
<i>Sources</i>	<i>WISTAT/UNAIDS-WHO</i>	<i>UN/DS/DSS</i>

**Tableau 3 – Genre et Activité économique dans l’UEMOA (2006)**

	Taux d'activité économique (15 ans et +)		% Force travail contrôlé par les femmes
	Femmes	Hommes	
<b>Bénin</b>	54%	86%	38%
<b>Burkina Faso</b>	78%	89%	47%
<b>Côte d'Ivoire</b>	39%	89%	29%
<b>Guinée Bissau</b>	61%	93%	41%
<b>Mali</b>	72%	82%	49%
<b>Niger</b>	71%	95%	43%
<b>Sénégal</b>	56%	81%	41%
<b>Togo</b>	50%	90%	37%
<b>UEMOA</b>	<b>60%</b>	<b>88%</b>	<b>41%</b>

Source : UN/DS/DSS

**Tableau 4 – Genre et Mariage dans l’UEMOA**

	% de femmes en union précoce	Age moyen mariage	
		Femmes	Hommes
<b>Bénin</b>	29% (1996)	20 ans	ND
<b>Burkina Faso</b>	35% (1999)	19 ans	26 ans
<b>Côte d'Ivoire</b>	25% (1999)	22 ans	28 ans
<b>Guinée Bissau</b>	ND	ND	ND
<b>Mali</b>	50% (1996)	18 ans	26 ans
<b>Niger</b>	62% (1998)	18 ans	24 ans
<b>Sénégal</b>	29% (1997)	22 ans	ND
<b>Togo</b>	20% (1998)	21 ans	27 ans
<b>UEMOA</b>		<b>20 ans</b>	<b>26 ans</b>

Source : UN/DS/DSS

**Tableau 5 - Femmes et Maternité dans l’UEMOA**

	Congés de maternité	% salaire perçu durant congés maternité	Prise en Charge frais médicaux
<b>Bénin</b>	14 semaines	100	50% Sécurité social + 50% Employeur
<b>Burkina Faso</b>	14 semaines	100	50% Sécurité social + 50% Employeur
<b>Côte d'Ivoire</b>	14 semaines	100	Fonds d'assurance sociale
<b>Guinée Bissau</b>	60 jours	100	Employeur (si l'employé a souscrit à une couverture sociale, l'employeur prend en charge la partie non couverte)
<b>Mali</b>	14 semaines	100	Sécurité sociale
<b>Niger</b>	14 semaines	50	Sécurité sociale
<b>Sénégal</b>	14 semaines	100	Sécurité sociale
<b>Togo</b>	14 semaines	100	Sécurité sociale

Source : UN/DS/DSS

### Annexe 3 – Tableaux divers

Tableau 1 - État des ratifications de conventions internationales de l'OIT dans l'UEMOA

	Convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951	Convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958	Convention (n° 182) relative aux pires formes de travail des enfants, 1999	Convention (n° 183) concernant la protection de la maternité, 2000
<b>Bénin</b>	Ratification: 1968	Ratification: 1961	Ratification: 2001	Non ratifiée
<b>Burkina Faso</b>	Ratification: 1969	Ratification: 1962	Ratification: 2001	Non ratifiée
<b>Cote d'Ivoire</b>	Ratification: 1961	Ratification: 1961	Non ratifiée	Non ratifiée
<b>Guinée Bissau</b>	Ratification: 1977	Ratification: 1977	Non ratifiée	Non ratifiée
<b>Mali</b>	Ratification: 1968	Ratification: 1964	Ratification: 2000	Non ratifiée
<b>Niger</b>	Ratification: 1966	Ratification: 1962	Ratification: 2000	Non ratifiée
<b>Sénégal</b>	Ratification: 1962	Ratification: 1967	Ratification: 2000	Non ratifiée
<b>Togo</b>	Ratification: 1983	Ratification: 1983	Ratification: 2000	Non ratifiée

Source : Organisation internationale du Travail (OIT), International Labour Standards Department

Tableau 2 – Etat des ratifications de la CEDEF et de la CADHP/DF

Pays	Convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes - CEDEF, 1979	Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relative aux droits des femmes - CADHP/DF, 2003
<b>Bénin</b>	Ratification, adhésion ou succession en 1992	Ratification, adhésion ou succession
<b>Burkina Faso</b>	Ratification, adhésion ou succession en 1987	Ratification, adhésion ou succession
<b>Cote d'Ivoire</b>	Ratification, adhésion ou succession en 1995	<i>Signature non encore suivie d'une ratification</i>
<b>Guinée Bissau</b>	Ratification, adhésion ou succession en 1985	<i>Signature non encore suivie d'une ratification</i>
<b>Mali</b>	Ratification, adhésion ou succession en 1985	Ratification, adhésion ou succession
<b>Niger</b>	Ratification, adhésion ou succession en 1999	<i>Signature non encore suivie d'une ratification</i>
<b>Sénégal</b>	Ratification, adhésion ou succession en 1985	Ratification, adhésion ou succession
<b>Togo</b>	Ratification, adhésion ou succession en 1983	Ratification, adhésion ou succession

Source : Pour CADHP/DF, Femmes, droit et développement en Afrique de l'ouest (FeDDAF) - Afrique de l'ouest, 2007

Pour CEDEF, PNUD – Rapport mondial sur le développement humain (2007/08)

**Tableau 3 - Code de la famille dans l'UEMOA**

	Age moyen au mariage (femme en année) 1985-2002 (1)	Répudiation 0 = Pas possible 1 = Autorisée par la loi (2)	Mariage précoce (femme) 1985-2003 (3)	Polygamie 0 = Non acceptée 1 = Acceptée (4)	Autorité parentale 0 = Non acceptée 1 = Acceptée totale (5)	Héritage 0 = Oui 1 = Non (6)
<b>Bénin</b>	20	0	29	0,8	1	0,5
<b>Burkina Faso</b>	19	0,4	35	0,9	0,8	0,6
<b>Côte d'Ivoire</b>	22	0,6	25	0,8	1	0,2
<b>Guinée Bissau</b>	..	..	..	..	..	..
<b>Mali</b>	18	0,8	50	1	1	1
<b>Niger</b>	18	1	62	1	1	1
<b>Sénégal</b>	22	0,2	29	0,9	0,9	0,7
<b>Togo</b>	21	0	20	0,6	0	0,5
<b>UEMOA</b>	<b>20</b>	<b>0,43</b>	<b>35,71</b>	<b>0,86</b>	<b>0,81</b>	<b>0,64</b>

Sources : (1) et (3) Nations Unies, département des affaires économiques et sociales, division des Populations. Rapport mondial sur la fécondité. New York: Nations Unies (2004).

(2) (4) (5) et (6) Lang Jack (1998) Rapport d'information déposé en application de l'article 145 du Règlement par la Commission des affaires étrangères sur la situation des femmes dans le monde, Paris : Assemblée nationale

**Tableau 4 – Femmes et Intégrité physique dans l'UEMOA**

	Mutilation génitale de la femme 0 = Aucune et 1 = Toutes (1)	Violence contre les femmes (viol, violence domestique, harcèlement sexuel, etc.) (2)
<b>Bénin</b>	0,17	Projet de loi général
<b>Burkina Faso</b>	0,72	Disposition générale
<b>Côte d'Ivoire</b>	0,43	Loi spécifique
<b>Guinée Bissau</b>	0,5	Vide juridique, même si viol réprimé par justice
<b>Mali</b>	0,92	Vide juridique, même si viol réprimé par justice
<b>Niger</b>	0,05	Vide juridique, même si viol réprimé par justice
<b>Sénégal</b>	0,2	Réprimée par code pénal
<b>Togo</b>	0,12	Projet de loi général
<b>UEMOA</b>	<b>0,39</b>	

Sources : (1) OMS et (2) UNIFEM (2003)

**Tableau 5 – Femmes et Accès aux ressources dans l’UEMOA**

	Droits de Propriété (%)	Accès des femmes à la terre 0 = Total et 1 = Aucun	Accès des femmes au crédit bancaire 0 = Possible et 1 = Impossible	Accès des femmes à la propriété autre que la terre 0 = Total et 1 = Aucun
<b>Bénin</b>	0,33	1	0	0
<b>Burkina Faso</b>	0,6	0,8	0,5	0,5
<b>Côte d’Ivoire</b>	0,2	0,6	0	0
<b>Guinée Bissau</b>	..	..	..	..
<b>Mali</b>	0,8	1	0,7	0,7
<b>Niger</b>	0,7	1	0,3	0,8
<b>Sénégal</b>	0,5	0,5	0,5	0,5
<b>Togo</b>	0,8	1	0,7	0,7
<b>UEMOA</b>	<b>0,56</b>	<b>0,84</b>	<b>0,39</b>	<b>0,46</b>

Source : Lang Jack (1998) Rapport d’information déposé en application de l’article 145 du Règlement par la Commission des affaires étrangères sur la situation des femmes dans le monde, Paris : Assemblée nationale

**Tableau 6 - Femmes et Vie politique dans l’UEMOA**

	Année où les femmes ont obtenu le droit de vote	Année où les femmes ont obtenu le droit de se présenter à une élection	Années où la première femme a été élue ou nommée au parlement
<b>Bénin</b>	1956	1956	1979
<b>Burkina Faso</b>	1958	1958	1978
<b>Côte d’Ivoire</b>	1952	1952	1965
<b>Guinée Bissau</b>	1977	1977	1972
<b>Mali</b>	1956	1956	1959
<b>Niger</b>	1948	1948	1989
<b>Sénégal</b>	1945	1945	1963
<b>Togo</b>	1945	1945	1961

Source : Union interparlementaire, 2006

**Tableau 7 – Quotas et Loi sur la parité dans l’UEMOA**

Pays	Type(s) de quotas
<b>Burkina Faso</b>	Les quotas sur les listes électorales des partis politiques pour les candidatures électorales
<b>Cote d’Ivoire</b>	Les quotas sur les listes électorales des partis politiques pour les candidatures électorales
<b>Mali</b>	Les quotas sur les listes électorales des partis politiques pour les candidatures électorales
<b>Niger</b>	Loi sur la parité a été adoptée par l’Assemblée nationale - Les quotas sur les listes électorales des partis politiques pour les candidatures électorales
<b>Sénégal</b>	Loi sur la parité a été adoptée par l’Assemblée nationale - Les quotas sur les listes électorales des partis politiques pour les candidatures électorales

Source: International institute for democracy and electoral assistance – IDEA, 2006



## Annexe 4 – Tableaux relatifs au calcul de l'Indice de la condition de la femme (ICF)

Tableau 1 - Calcul des ratios

Sous composantes	Indicateurs	Moyenne Avant 2000			Moyenne Après 2000		
		Fem.	Hom.	Ratios F/H	Fem.	Hom.	Ratios F/H
Scolarisation	Taux scolarisation primaire (brut) <b>BAD (%)</b>	45,99	71,54	<b>0,64</b>	60,45	77,37	<b>0,78</b>
	Taux scolarisation secondaire (brut) <b>BAD (%)</b>	8,67	19,03	<b>0,46</b>	13,38	23,94	<b>0,56</b>
	Taux scolarisation global (brut) <b>PNUD (%)</b>	24,99	40,41	<b>0,62</b>	32,50	45,50	<b>0,71</b>
Abandon scolaire	Taux d'abandon primaire <b>UNESCO (%)</b>	10,81	18,76	<b>0,58</b>	12,36	16,58	<b>0,75</b>
Analphabétisme	Aptitude à lire et à écrire <b>UNESCO (%)</b>	16,68	38,63	<b>0,43</b>	25,60	48,80	<b>0,52</b>
	Fin d'études primaires <b>UNESCO (%)</b>	19,42	32,04	<b>0,61</b>	31,25	46,04	<b>0,68</b>
Santé infantile	Retard de croissance des 5 ans et moins <b>EDS/MICS (-2ET) (%)</b>	25,84	28,10	<b>0,92</b>	32,60	34,36	<b>0,95</b>
	Insuffisance pondérale des 5 ans et moins <b>EDS/MICS (-2ET) (%)</b>	29,78	29,51	<b>1,01</b>	29,90	30,60	<b>0,98</b>
	Mortalité des 5 ans et moins <b>BAD (1000)</b>	102,91	117,24	<b>0,88</b>	91,30	103,87	<b>0,88</b>
Espérance de vie a la naissance <b>BAD (ans)</b>		50,14	47,65	<b>1,05</b>	50,59	48,68	<b>1,04</b>
Nouvelles infections par le VIH <b>OMS/ONUSIDA (Effectifs)</b>				<b>1,21</b>			<b>1,44</b>
Temps hors travail <b>PNUD (mn/jour)</b>		957	1104	<b>0,87</b>	1005	1056	<b>0,95</b>
Salaires estimés <b>(PNUD)</b>		ND	ND	<b>ND</b>			<b>0,52</b>
Revenus moyens estimés <b>PNUD (PPA en USD)</b>		740	1401	<b>0,53</b>	796	1606	<b>0,50</b>
Budget-temps	Temps total de travail consacré aux activités économiques marchandes et non marchandes <b>PNUD (mn/jour)</b>	483	336	<b>1,44</b>	435	384	<b>1,13</b>
	Temps consacré aux activités marchandes <b>PNUD (mn/jour)</b>	290	269	<b>1,08</b>	222	257	<b>0,86</b>
Postes de direction	Postes administratifs, scientifiques et techniques <b>BAD (%)</b>	12,50	87,50	<b>0,14</b>	11,59	88,41	<b>0,13</b>
Secteur public	Membre du parlement <b>UIP (Effectifs)</b>	272	3156	<b>0,09</b>	478	4559	<b>0,10</b>
	Ministres <b>PNUD (% du total)</b>	9,67	90,33	<b>0,11</b>	17,09	82,91	<b>0,21</b>

NB<sub>1</sub> : Ratios calculés par l'auteure

NB<sub>2</sub> : Méthode de calcul des ratios UEMOA

1. Considération des indicateurs selon le sexe et l'État
2. Moyenne indicateur UEMOA selon le sexe
3. Calcul ratio Fem./Hom. UEMOA

**Tableau 2 – Calcul de l'ICF**

VARIABLES	Indicateurs		Sous composantes		Composantes		Rubriques		ICF	
	Avant 2000	Après 2000	Avant 2000	Après 2000	Avant 2000	Après 2000	Avant 2000	Après 2000	Avant 2000	Après 2000
<b>CAPACITES</b>										
Taux scolarisation primaire (brut)	0,64	0,781								
Taux scolarisation secondaire (brut)	0,46	0,559								
Taux scolarisation global (brut)	0,62	0,714	0,57	0,68						
Taux d'abandon primaire	0,58	0,745	0,58	0,75						
Aptitude à lire et à écrire	0,43	0,525								
Fin d'études primaires	0,61	0,679	0,52	0,60	0,56	0,68				
Retard de croissance des 5 ans et moins	0,92	0,949								
Insuffisance pondérale des 5 ans et moins	1,01	0,977								
Mortalité des 5 ans et moins	0,88	0,879	0,94	0,94						
Espérance de vie à la naissance	1,05	1,039	1,05	1,04						
Nouvelles infections par le VIH/Sida	1,21	1,440	1,21	1,44						
Temps hors travail	0,87	0,95	0,87	0,95	1,02	1,09	0,79	0,88		
<b>OPPORTUNITES</b>										
Salaires estimés	ND	0,52								
Revenus moyens estimés	0,53	0,50	0,53	0,51	0,53	0,51				
Temps total de travail consacré aux activités économiques marchandes et non marchandes	1,44	1,13								
Temps consacré aux activités marchandes	1,08	0,86	1,26	1,00	1,26	1,00				
Postes administratifs, scientifiques et techniques	0,14	0,13	0,14	0,13	0,14	0,13	0,64	0,54		
<b>POLITIQUE</b>										
Membre du parlement	0,09	0,10								
Ministres	0,11	0,21	0,10	0,15	0,10	0,15	0,10	0,15	0,51	0,53

Source : Calculs effectués par l'auteur

**Tableau 3 - Évolution des performances de l'ICF**

Rubriques/Domaines	Composantes/Groupes	Performances Avant 2000 (1)	Performances Après 2000 (2)	Différences (2) - (1)
<b>Capacités</b>	Éducation	0.56	0.68	+0.12
	Santé	1.02	1.09	+0.07
	Global	0.79	0.88	+0.09
<b>Opportunités</b>	Salaires/revenus	0.53	0.51	-0.02
	Budget/temps	1.26	1.00	-0.26
	Postes de directions	0.14	0.13	-0.01
	Global	0.64	0.54	-0.10
<b>Prises de décision</b>	Postes décisionnels	0.10	0.15	+0.05
<b>ICF</b>		<b>0.51</b>	<b>0.53</b>	<b>+0.02</b>

Source : Calculs effectués par l'auteur

## Annexe 5 – Tableaux relatifs aux résultats des estimations

Tableau 1 – Coefficients de corrélations

		ln (PIB/hbt)	TDPE	TOC	TOF	TIDE	TAFF
ln (PBI/hbt)	Pearson Correlation	1					
	Sig. (2-tailed)						
	N	12					
TDPE	Pearson Correlation	,409	1				
	Sig. (2-tailed)	,187					
	N	12	12				
TOC	Pearson Correlation	,366	,493	1			
	Sig. (2-tailed)	,243	,104				
	N	12	12	12			
TOF	Pearson Correlation	-,391	-,133	-,583(*)	1		
	Sig. (2-tailed)	,209	,681	,047			
	N	12	12	12	12		
TIDE	Pearson Correlation	,411	,079	,725(**)	-,733(**)	1	
	Sig. (2-tailed)	,185	,808	,008	,007		
	N	12	12	12	12	12	
TAFF	Pearson Correlation	-,404	-,130	-,615(*)	,997(**)	-,782(**)	1
	Sig. (2-tailed)	,193	,687	,033	,000	,003	
	N	12	12	12	12	12	12

\* Correlation is significant at the 0.05 level (2-tailed) - \*\* Correlation is significant at the 0.01 level (2-tailed)

Tableau 2 - ANOVA

### Estimation globale (b)

Model		Sum of Squares	df	Mean Square	F	Sig.
0	Regression	,001	5	,000	8,097	,012(a)
	Residual	,000	6	,000		
	Total	,001	11			

(a) Predictors: (Constant), TIDE, TOC, TIDE, TDPE, ln (pib/hbt) - (b) Dependent Variable: ICF

### Estimation 1 (b)

Model		Sum of Squares	df	Mean Square	F	Sig.
1	Regression	,001	3	,000	4,671	,036(a)
	Residual	,000	8	,000		
	Total	,001	11			

(a) Predictors: (Constant), TIDE, TDPE, ln (pib/hbt) - (b) Dependent Variable: ICF

### Estimation 2 (b)

Model		Sum of Squares	df	Mean Square	F	Sig.
2	Regression	,001	3	,000	4,089	,049(a)
	Residual	,000	8	,000		
	Total	,001	11			

(a) Predictors: (Constant), TAFF, TDPE, ln (pib/hbt) - (b) Dependent Variable: ICF

### Estimation 3 (b)

Model		Sum of Squares	df	Mean Square	F	Sig.
3	Regression	,001	3	,000	11,791	,003(a)
	Residual	,000	8	,000		
	Total	,001	11			

(a) Predictors: (Constant), TOC, ln (pib/hbt), TDPE - (b) Dependent Variable: ICF